

[Texte]



LA PAUVRETE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

CONSTAT STATISTIQUE SUR LA SITUATION FRANÇAISE

« La pauvreté est une question qui dérange car elle est toujours l'expression d'une inégalité, sinon inacceptable, du moins peu tolérable, dans une société globalement riche et démocratique. »

Serge Paugam¹

Note 1-1

¹ Paugam, Serge. « Les formes de la pauvreté en Europe », Regards croisés sur l'économie, vol. 4, n°. 2, 2008

LA PAUVRETE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

CONSTAT STATISTIQUE SUR LA SITUATION FRANÇAISE

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, par l'intermédiaire de son Conseil de la famille a inscrit à son programme de travail pour 2017 la question suivante : « Comment lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des familles et des enfants, et réduire les inégalités ? ». Il s'agit d'identifier les caractéristiques des familles pauvres ou en risque d'exclusion sociale, et les difficultés auxquelles elles sont confrontées, ainsi que leurs enfants, et d'interroger les politiques publiques conduites pour lutter contre cette pauvreté et ce risque d'exclusion sociale et leurs conséquences.

Cette note vise à proposer des éléments de constat, à partir de données statistiques sur la pauvreté des familles et des enfants dans la France ² d'aujourd'hui. Elle s'appuie principalement sur les données de l'INSEE, réalisées au travers d'enquêtes en population générale auprès des ménages ordinaires ; de ce fait, un de ses points aveugles concernera les questions posées par la grande pauvreté, concernant pour l'essentiel des personnes vivant hors ménages ordinaires (foyers, hébergement précaire,...). Il faut noter aussi que, pour l'essentiel, les dernières données disponibles couvrent l'année 2014, ce qui n'est pas gênant pour l'analyse structurelle (répartition des familles selon différents critères), les structures évoluant peu, mais limite l'analyse des tendances sur la dernière période (par exemple évolution du taux de pauvreté).

Par ailleurs, les approches statistiques distinguent en général différentes définitions de la pauvreté : la pauvreté monétaire (« mes revenus sont très faibles »), l'approche par les conditions de vie (« je ne peux satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux »), la pauvreté subjective (« j'estime que je suis pauvre ») et une approche administrative (« je perçois une prestation de lutte contre la pauvreté »). Si l'on montrera les liens et différences entre ces différents concepts, on se centrera, dans l'essentiel des analyses, sur une conception monétaire de la pauvreté³.

I) DONNEES DE CADRAGE : PORTRAIT SOCIAL DES FAMILLES PAUVRES

A) La pauvreté monétaire, un indicateur basé sur le niveau de vie

La définition de la pauvreté, et l'identification des ménages qualifiés de pauvres dans les enquêtes statistiques est conventionnelle. On définit en général un seuil (« seuil de pauvreté ») en dessous duquel on considérera que le ménage, ou l'individu, est pauvre. Dans cette première partie, on se focalisera sur la méthode la plus utilisée en Europe (notamment parce que la plus simple à calculer) pour laquelle le seuil de pauvreté est défini à partir du revenu

² Pour des raisons de disponibilité des données, le constat se limite à cette étape à la France métropolitaine.

³ Une note complémentaire présentera une analyse en termes d'insuffisance du revenu disponible relativement à un budget de référence défini à partir des besoins des ménages.

disponible du ménage, c'est-à-dire après prélèvements fiscaux et sociaux et prestations sociales. Pour prendre en compte la composition variable des ménages, on calcule pour chaque ménage un nombre d' « unités de consommation », prenant en compte le nombre et l'âge des membres du ménage, en considérant que plusieurs personnes vivant ensemble font des économies d'échelle (logement partagé, repas pris en commun,...). Le rapport entre le revenu disponible du ménage et son nombre d'unités de consommation (UC) donne le « niveau de vie » du ménage, à partir duquel est calculé le seuil de pauvreté.

Cette approche, si elle est d'une utilisation facile, repose sur des conventions fortes, qu'il est important d'avoir en tête lorsqu'on utilise ces données, les résultats étant fortement dépendants des conventions retenues :

- l'affectation d'une proportion d'unité de consommation à chaque membre du ménage⁴ est éminemment conventionnelle, et discutée⁵ ; beaucoup de spécialistes estiment en particulier que la convention actuelle sous-estime le coût des enfants dans les familles modestes et ne prend pas assez en compte les contraintes particulières des familles monoparentales ;
- la définition du « seuil » est elle aussi conventionnelle, et on trouve dans la littérature des variantes sur ce point ; une référence a néanmoins été adoptée au niveau européen par Eurostat, et reprise par la plupart des instituts de statistique nationaux, fixant à 60% du niveau de vie médian de chaque pays le seuil de pauvreté utilisé pour les comparaisons internationales ; c'est ce seuil qui a été retenu ici pour l'essentiel⁶, certains tableaux utilisant néanmoins un seuil à 40% du niveau de vie médian, plus proche d'une « grande pauvreté ».

Il convient aussi de préciser la notion de « famille » utilisée, qui inclut aussi une convention sur la comptabilisation des enfants. Dans les enquêtes statistiques de l'INSEE, l'analyse des ménages se focalisera sur la famille de la « personne de référence du ménage » (définie elle-même de manière conventionnelle⁷). Une personne sera considérée comme « enfant » si elle vit avec un de ses parents, n'est pas elle-même en couple, et n'a pas d'enfants ; l'âge n'est pas pris en compte à cette étape. Nous avons retenu de ce fait deux types de notions en ce qui concerne les enfants :

- pour les comptabilisations globales de nombres d'enfants, ou de nombre d'enfants pauvres, nous nous sommes limités aux enfants mineurs (moins de 18 ans) ;
- pour la composition des familles, dans la mesure où ce qui nous intéressait était une idée de « nombre de bouches à nourrir », nous avons pris en compte le nombre total d'enfants vivant dans le ménage, mais en ne distinguant les familles selon leur taille que lorsqu'elles ont au moins un enfant mineur (s'il n'y a que des majeurs, on est dans un type de configuration assez différent, celle de jeunes adultes en général sur le départ).

Il faut signaler enfin que cette distinction des ménages en fonction de leur composition familiale ne prend pas en compte les familles (pauvres ou non), hébergées au sein d'un

⁴ 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

⁵ Pour un état des discussions sur ce sujet, on pourra se reporter à la note « le coût de l'enfant », adoptée par le HCF dans sa séance du 9 juillet 2015. http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Note_Cout_de_l_enfant_DEF.pdf

⁶ Il représentait, en 2014, environ 1008€ par mois par unité de consommation.

⁷ Dans les couples, ce sera en général l'homme, dans les familles monoparentales le parent.

ménage. Avec d'autres types de configurations (colocations notamment), ces ménages sont comptabilisés au sein des « autres ménages », ou « ménages complexes ».

Les tableaux présentés reposent sur cet ensemble de conventions.

B) Les familles pauvres, un focus autour de deux configurations familiales

L'analyse développée ci-dessous essaie, en combinant différents angles complémentaires, de tracer un portrait des familles pauvres en fonction de leurs caractéristiques sociales (âge, profession, diplôme, nationalité, lieu de vie,...), et en comparaison avec l'ensemble des familles qu'elles soient pauvres ou non.

De manière très synthétique, on peut identifier deux types de configurations familiales particulièrement concernées par le risque de pauvreté, mais avec des types de problématiques a priori assez différentes :

- les mères isolées d'abord, plutôt celles qui ont au moins deux enfants : au-delà de la charge d'assurer seule l'entretien de plusieurs enfants, notamment financièrement, la question principale semble tourner autour de l'emploi : une grande majorité est soit au chômage, soit tellement éloignée de l'emploi qu'elle ne déclare plus chercher un emploi ; les autres sont des employées peu qualifiées ; plus de 600 000 enfants mineurs vivent dans chacun de ces deux types de famille⁸ ;
- les couples ayant au moins trois enfants, dans lesquels seul l'homme se déclare actif (qu'il soit effectivement en emploi ou au chômage), la femme restant au foyer pour s'occuper des enfants ; on est là dans un modèle traditionnel des familles ouvrières, mis à mal par les recompositions de l'activité industrielle et des modèles familiaux ; plus de 450 000 enfants mineurs vivent dans ce type de famille⁹.

Ces deux configurations-type ne recourent pas l'ensemble des situations rencontrées, mais donnent deux points de focalisation autour desquels s'organisent une majorité de situations.

Une fragilité particulière des familles nombreuses et des familles monoparentales

En 2014, le taux de pauvreté de la population, mesuré sur l'ensemble des ménages, s'établit à 14,1%, il est de près de 20% (19,8%) pour les enfants (tableau 1). Cet écart tient au taux de pauvreté très élevé pour les familles monoparentales (33,5%) et pour les couples ayant au moins 4 enfants à charge dont au moins un âgé de moins de 18 ans. Les taux de pauvreté les plus élevés concernent les familles monoparentales : déjà proche de 30% pour les familles monoparentales avec un seul enfant, le taux de pauvreté monte à 61,4% pour celles ayant au moins trois enfants. Pour les couples, ce sont les familles nombreuses, ayant au moins quatre enfants, qui ont le taux de pauvreté le plus élevé (40,5%). Dans l'ensemble, ce sont près de 2,8 millions d'enfants qui vivent dans des ménages en situation de pauvreté.

⁸ CF. Tableau 9 page 13

⁹ Ibidem.

Tableau 1 : Taux de pauvreté selon le type de ménage (taux de pauvreté à 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Nombre de ménages (milliers)	Nombre de ménages pauvres (milliers)	Population des ménages (milliers) (1)	Nombre de personnes Pauvres (milliers) (2)	Taux de pauvreté (en %) (2)/(1)	Nombre d'enfants (milliers) (3)	Nombre d'enfants pauvres (milliers) (4)	Taux de pauvreté des enfants (en %) (4)/(3)
Ensemble	27 826	3 740	62 227	8 760	14,1%	13 945	2 765	19,8%
Personnes seules	9 803	1 558	9 803	1 558	15,9%	0	0	
Homme seul	4 238	728	4 238	728	17,2%	0	0	
Femme seule	5 565	830	5 565	830	14,9%	0	0	
Familles monoparentales	2 437	727	6 225	2 083	33,5%	2 444	1 042	42,7%
Parent seul 1 enfant mineur	701	202	1 405	406	28,9%	701	202	28,8%
Parent seul 2 enfants dont au - 1 mineur	598	231	1 793	694	38,7%	1 057	411	38,9%
Parent seul 3 enfants dont au - 1 mineur	241	145	1 052	646	61,4%	677	428	63,3%
Parent seul enfants majeurs uniquement	897	148	1 975	338	17,1%	8	1	7,2%
3. Couples	14 868	1 276	43 836	4 512	10,3%	11 112	1 592	14,3%
Couples sans enfant	7 327	418	14 654	835	5,7%	0	0	
Couples 1 enfant mineur	1 910	180	5 738	539	9,4%	1 910	180	9,4%
Couples 2 enfants dont au - 1 mineur	2 785	267	11 146	1 069	9,6%	5 101	487	9,6%
Couples 3 enfants dont au - 1 mineur	1 116	176	5 579	882	15,8%	2 943	462	15,7%
Couples 4 enfants et + dont au - 1 mineur	315	126	2 000	811	40,5%	1 135	459	40,4%
Couples enfants majeurs uniquement	1 415	109	4 718	375	8,0%	23	4	18,7%
4. Autres ménages	695	156	2 329	571	24,5%	455	147	32,2%
Ménage complexe sans enfant mineur	430	85	1 136	231	20,3%	3	0	
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	265	71	1 192	341	28,6%	452	147	32,4%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

De manière plus détaillée, si l'on prend en compte le statut d'activité des parents, et leur sexe (pour les familles monoparentales), le constat change peu pour les familles monoparentales, si ce n'est que les taux de pauvreté sont encore plus importants pour les mères seules inactives, de l'ordre de 85% à partir du second enfant (Tableau 2). Pour les couples, le statut d'activité des parents est lui-aussi très discriminant : si les taux de pauvreté des couples biactifs restent modérés, même pour les familles nombreuses, ils dépassent 30% pour les couples mono-actifs avec trois enfants et 50% pour ceux avec quatre enfants ou plus. Très peu nombreux, les couples de deux inactifs avec enfants ont aussi des taux de pauvreté très importants.

Tableau 2 : Taux de pauvreté selon le type de ménage détaillé (taux de pauvreté à 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Nombre de ménages (milliers)	Nombre de ménages pauvres 60% (milliers)	Population des ménages (milliers) (1)	Nombre de personnes Pauvres (milliers) (2)	Taux de pauvreté (en %) (2)/(1)	Nombre d'enfants (3)	Nombre d'enfants pauvres (4)	Taux de pauvreté des enfants (en %) (4)/(3)
Ensemble	27 826	3 740	62 227	8 760	14,1%	13 945	2 765	19,8%
Personnes seules	9 803	1 558	9 803	1 558	15,9%	0	0	
Homme seul actif	2 621	414	2 621	414	15,8%	0	0	
Homme seul inactif	1 617	314	1 617	314	19,4%	0	0	
Femme seule active	2 010	305	2 010	305	15,2%	0	0	
Femme seule inactive	3 555	525	3 555	525	14,8%	0	0	
Familles monoparentales	2 437	727	6 225	2 083	33,5%	2 444	1 042	42,7%
Mère seule active	1 396	375	3 570	1 048	29,4%	1 500	506	33,7%
Mère seule 1 enfant mineur	476	107	953	214	22,5%	476	107	22,5%
Mère seule 2 enfants ou + dont au - 1 mineur	522	194	1 715	657	38,3%	1 018	398	39,1%
Mère seule enfants majeurs uniquement	399	73	902	176	19,6%	7	1	9,0%
Mère seule inactive	604	274	1 576	829	52,6%	536	438	81,7%
Mère seule 1 enfant mineur	92	62	184	123	67,1%	92	62	67,1%
Mère seule 2 enfants ou + dont au - 1 mineur	179	152	681	576	84,6%	444	377	84,7%
Mère seule enfants majeurs uniquement	333	60	712	130	18,2%	0	0	
Père seul	437	79	1 078	207	19,2%	407	99	24,2%
Père seul 1 enfant mineur	134	34	268	68	25,3%	134	34	25,2%
père seul 2 enfants ou + dont au - 1 mineur	137	30	449	107	23,8%	272	65	23,9%
Père seul enfants majeurs uniquement	166	15	361	32	8,8%	2	0	0,0%
Couples	14 868	1 276	43 836	4 512	10,3%	11 112	1 592	14,3%
Couples biactifs	7 851	428	25 816	1 540	6,0%	8 260	564	6,8%
Couples sans enfant	2 332	102	4 663	203	4,4%	0	0	
Couples 1 enfant mineur	1 524	73	4 579	220	4,8%	1 524	73	4,8%
Couples 2 enfants dont au - 1 mineur	2 272	129	9 092	517	5,7%	4 159	232	5,6%
Couples 3 enfants dont au - 1 mineur	795	65	3 973	326	8,2%	2 091	173	8,3%
Couples 4 enfants et + dont au - 1 mineur	136	24	850	153	18,0%	471	85	18,0%
Couples enfants majeurs uniquement	792	35	2 657	121	4,6%	15	1	8,3%
Couples monoactifs	2 943	535	9 227	2 078	22,5%	3	1	32,5%
Couples sans enfant	1 334	131	2 669	262	9,8%	0	0	
Couples 1 enfant mineur	343	78	1 029	234	22,7%	343	78	22,7%
Couples 2 enfants dont au - 1 mineur	475	113	1 901	453	23,8%	879	211	24,0%
Couples 3 enfants dont au - 1 mineur	294	91	1 470	456	31,0%	786	241	30,7%
Couples 4 enfants et + dont au - 1 mineur	158	84	1 011	540	53,4%	596	315	52,9%
Couples enfants majeurs uniquement	339	38	1 146	133	11,6%	5	3	52,0%
Couples inactifs	4 074	312	8 793	894	10,2%	243	181	74,4%
Couples sans enfant	3 661	185	7 322	371	5,1%	0	0	
Couples 1 enfant mineur	43	28	130	85	65,7%	43	28	66,1%
Couples 2 enfants dont au - 1 mineur	38	25	152	99	65,4%	64	45	70,9%
Couples 3 enfants dont au - 1 mineur	27	20	136	100	73,9%	66	49	73,4%
Couples 4 enfants et + dont au - 1 mineur	21	18	138	117	85,0%	68	58	86,2%
Couples enfants majeurs uniquement	283	36	915	121	13,2%	3	0	15,9%
Autres ménages	695	156	2 329	571	24,5%	455	147	32,2%
Ménage complexe sans enfant mineur	430	85	1 136	231	20,3%	3	0	0,0%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	265	71	1 192	341	28,6%	452	147	32,4%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

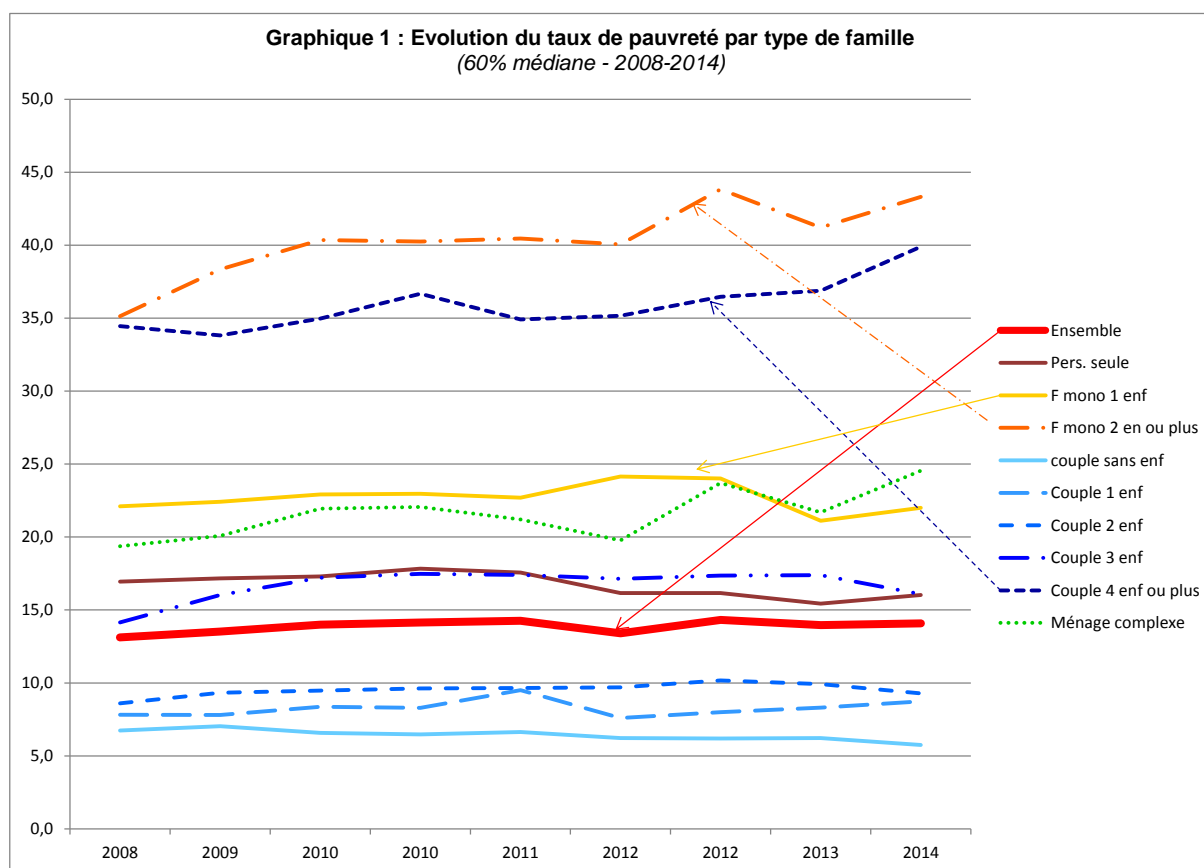
Des écarts qui se sont creusés avec la crise de 2008

Tableau 3 : Evolution du taux de pauvreté par type de famille entre 2008 et 2014 (taux à 60% du niveau de vie médian)

Type ménage	2008	2009	2010	2010	2011	2012	2012	2013	2014
Ensemble	13,1	13,5	14,0	14,1	14,3	13,4	14,3	14,0	14,1
Pers. seule	16,9	17,2	17,3	17,8	17,6	16,2	16,2	15,4	16,0
F mono 1 enfant	22,1	22,4	22,9	23,0	22,7	24,1	24,0	21,1	22,0
F mono 2 enfants ou plus	35,1	38,3	40,4	40,3	40,5	40,1	43,8	41,2	43,3
Couple sans enfant	6,7	7,0	6,6	6,5	6,6	6,2	6,2	6,2	5,8
Couple 1 enfant	7,8	7,8	8,4	8,3	9,5	7,6	8,0	8,3	8,7
Couple 2 enfants	8,6	9,3	9,5	9,6	9,7	9,7	10,2	9,9	9,3
Couple 3 enfants	14,2	16,0	17,2	17,5	17,4	17,1	17,4	17,4	16,1
Couple 4 enfants ou plus	34,5	33,8	35,0	36,7	34,9	35,2	36,5	36,9	39,9
Ménage complexe	19,4	20,1	21,9	22,1	21,2	19,8	23,7	21,7	24,5

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données publiées sur le site de l'Insee

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



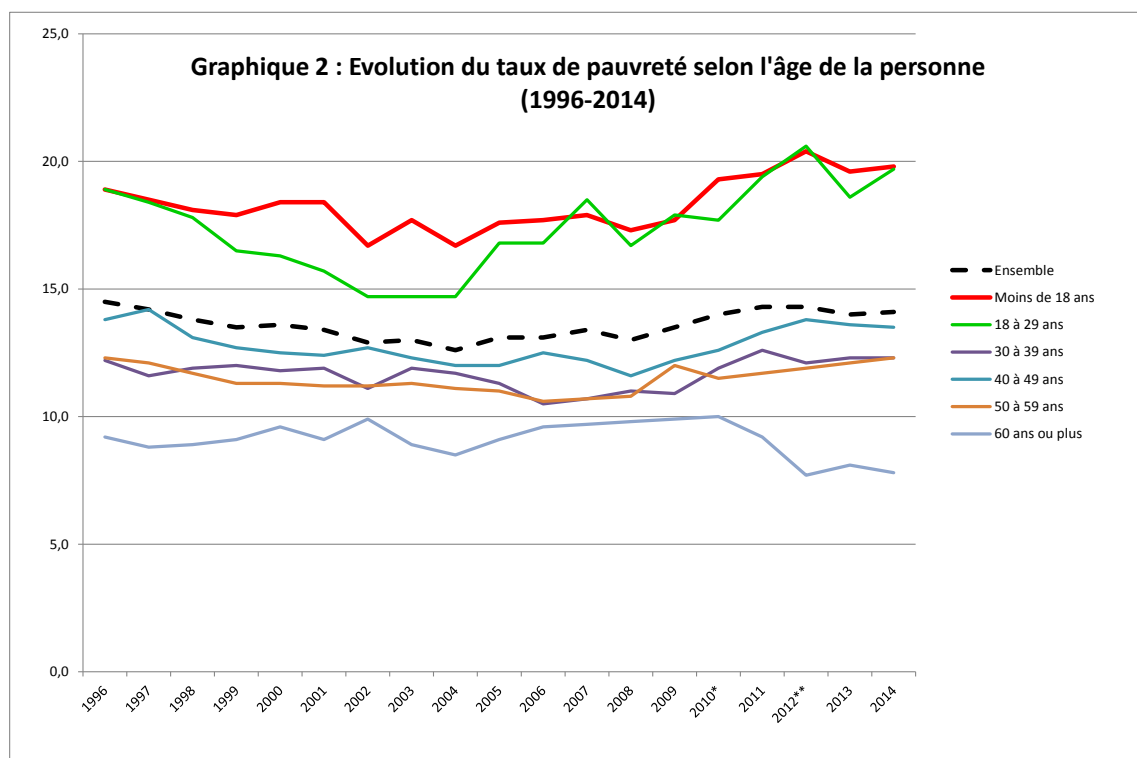
Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données publiées sur le site de l'Insee

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Avec la crise économique de 2008, cet écart entre familles monoparentales ayant au moins deux enfants et couples ayant au moins quatre enfants d'une part, et les autres types de ménages d'autre part, a eu tendance à s'élargir (tableau 3 et graphique 1). Ainsi, le taux de pauvreté des familles monoparentales ayant au moins deux enfants a augmenté de 8 points sur la période entre 2008 et 2014, et celui des couples avec 4 enfants au moins a augmenté de 5 points alors que celui des couples sans enfant a globalement diminué durant la période.

C) Un taux de pauvreté des enfants qui s'est dégradé depuis 2004

Le taux de pauvreté des enfants et des jeunes (de 18 à 29 ans), déjà supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population, s'est dégradé depuis la crise de 2008, alors qu'il avait connu une baisse régulière entre 1996 et 2004, particulièrement forte pour les jeunes (Graphique 2). Ainsi, le taux de pauvreté des enfants, qui était de 18,9% en 1996 et était descendu à 16,7% en 2004 a regagné trois points depuis pour s'établir à 19,8% en 2014¹⁰ ; pour les jeunes (de 18 à 29 ans), avec un départ en 1996 et une arrivée en 2014 au même niveau que pour les mineurs, la baisse avait été plus importante (14,7% en 2004), de même que la remontée entre 2004 et 2014 (plus cinq points). Il est frappant de constater que, pour les deux groupes d'âge, et à l'exception des tranches d'âge actif, la dégradation du taux de pauvreté n'a pas commencé avec la crise de 2007-2008 mais s'était enclenchée à partir de 2005.



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données publiées sur le site de l'Insee

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Tableau 3bis : taux de pauvreté et intensité de la pauvreté des enfants (60% du revenu médian)

Ensemble des enfants de moins de 18 ans	2006	2008	2010	2010*	2011	2012	2012*	2013	2014	2015
Taux de pauvreté monétaire	17,7	17,3	19	19,4	19,5	19,6	20,4	19,6	19,8	19,9
Intensité de la pauvreté	18,2	18,3	19,5	19,5	19,5	20,6	21,1	20,1	19,6	18,9

Source PQE famille - PLFSS 2018

¹⁰ et 19,9% en 2015, cf. tableau 3bis

L'analyse de l'intensité de la pauvreté vient nuancer en partie ce constat d'une dégradation de la situation des enfants sur la dernière période (Tableau 3bis). Si le taux de pauvreté des enfants s'est stabilisé entre 2013 et 2015 après une hausse importante entre 2008 et 2012, l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart relatif qui sépare le seuil de pauvreté du niveau de vie médian des personnes pauvres, a diminué sensiblement depuis 2012 après avoir fortement augmenté entre 2006 et 2012, ce qui traduit une amélioration relative de la situation des enfants les plus pauvres depuis 2012.

634 000 enfants de moins de 18 ans en grande pauvreté

Le seuil de 60% du niveau de vie médian, pour déterminer le niveau de la pauvreté monétaire, est conventionnel ; il est néanmoins celui retenu en général dans les comparaisons européennes. On peut choisir de s'intéresser à des personnes vivant dans une pauvreté plus accentuée, en retenant un seuil plus bas ; on a choisi ici un seuil à 40%, qui correspond à environ 600€ par mois par unité de consommation, soit un ordre de grandeur comparable à celui du RSA.

Tableau 4 : Taux de grande pauvreté selon le type de ménage (au seuil de 40% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Nombre de ménages	Nombre de ménages pauvres	Population des ménages (1)	Nombre de personnes Pauvres (2)	Taux de pauvreté (en %) (2)/(1)	Nombre d'enfants (3)	Nombre d'enfants pauvres (4)	Taux de pauvreté des enfants (en %) (4)/(3)
Ensemble	27 826	1 020	62 227	2 269	3,6%	13 945	634	4,5%
Personnes seules	9 803	462	9 803	462	4,7%	0	528	
Homme seul	4 238	239	4 238	239	5,6%	0	1	
Femme seule	5 565	223	5 565	223	4,0%	0	0	
Familles monoparentales	2 437	161	6 225	465	7,5%	2 444	217	8,9%
Parent seul 1 enfant mineur	701	43	1 405	88	6,2%	701	43	6,2%
Parent seul 2 enfants dont au - 1 mineur	598	51	1 793	154	8,6%	1 057	83	7,8%
Parent seul 3 enfants dont au - 1 mineur	241	31	1 052	141	13,4%	677	91	13,4%
Parent seul enfants majeurs uniquement	897	36	1 975	82	4,1%	8	0	0,0%
Couples	14 868	310	43 836	1 098	2,5%	11 112	375	3,4%
Couples sans enfant	7 327	89	14 654	178	1,2%	0	0	
Couples 1 enfant mineur	1 910	53	5 738	159	2,8%	1 910	53	2,8%
Couples 2 enfants dont au - 1 mineur	2 785	74	11 146	299	2,7%	5 101	134	2,6%
Couples 3 enfants dont au - 1 mineur	1 116	36	5 579	178	3,2%	2 943	90	3,1%
Couples 4 enfants et + dont au - 1 mineur	315	30	2 000	188	9,4%	1 135	96	8,5%
Couples enfants majeurs uniquement	1 415	28	4 718	96	2,0%	23	1	3,6%
Autres ménages	695	63 471	2 329	208	9,0%	455	44	9,6%
Ménage complexe sans enfant mineur	430	45	1 136	117	10,3%	3	0	
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	265	18	1 192	92	7,7%	452	44	9,7%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Selon cet indicateur, qui approche la grande pauvreté, environ 634 000 enfants de moins de 18 ans sont pauvres en 2014 (tableau 4). Le constat d'une sur-représentation des familles monoparentales, croissante avec leur nombre d'enfants, ainsi que celui d'une pauvreté élevée des familles constituées d'un couple avec quatre enfants ou plus reste confirmé. Une différence apparaît cependant concernant le taux de grande pauvreté des enfants vivant dans les « autres ménages » ; son niveau élevé correspond à des familles (en général monoparentales) hébergées par d'autres personnes, fréquentes à ce niveau de pauvreté.

D) Une répartition des niveaux de vie très variable selon le type de ménage

Si l'on a choisi de se concentrer sur les ménages pauvres, il est important de pouvoir les resituer dans l'ensemble de la distribution des revenus. Au-delà des ménages pauvres, on identifiera ainsi des ménages modestes (un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian), des ménages moyens (entre le niveau de vie médian et un niveau supérieur de 40% à celui-ci), des ménages aisés et très aisés (Tableau 5). Cela illustre le fait que, même pour les types de ménages qui ont des taux de pauvreté importants (familles monoparentales, couples ayant au moins 4 enfants), on trouve des ménages modestes, des ménages moyens, et même des ménages aisés, dans chacun de ces types. Dit différemment, le type de configuration familiale ne rend pas compte à lui seul de la situation socio-économique du ménage, celle-ci étant un combiné entre le type de famille et d'autres facteurs qui seront examinés ci-dessous.

Tableau 5 : Population des ménages selon le niveau de vie

	Ménages pauvres		Ménages modestes		Ménages moyens		Ménages aisés		Ménages très aisés		Total	> revenu médian
	< 40% du revenu médian	entre 40% et 60% du revenu médian	entre 60% et 80% du revenu médian	entre 80% du revenu médian et le revenu médian	entre revenu médian et 120% du revenu médian	entre 120% et 140% du revenu médian	entre 140% et 160% du revenu médian	entre 160% et 180% du revenu médian	entre 180% et 200% du revenu médian	> 200% du revenu médian		
Ensemble	3,6%	10,4%	16,6%	19,3%	16,3%	10,9%	7,3%	4,6%	3,2%	7,7%	100,0%	50,0%
Personnes seules	4,7%	11,2%	21,3%	22,4%	14,1%	9,6%	5,8%	3,3%	2,0%	5,7%	100,0%	40,4%
Homme seul	5,6%	11,5%	18,6%	21,7%	13,8%	10,2%	6,2%	3,2%	2,1%	7,0%	100,0%	42,6%
Femme seule	4,0%	10,9%	23,4%	22,9%	14,2%	9,0%	5,5%	3,3%	2,0%	4,7%	100,0%	38,8%
Familles monoparentales	7,5%	26,0%	25,6%	17,4%	9,3%	5,6%	3,5%	1,8%	1,0%	2,4%	100,0%	23,6%
1 enfant mineur	6,2%	22,6%	31,7%	19,1%	8,0%	4,8%	2,9%	1,3%	1,0%	2,4%	100,0%	20,4%
2 enfants dont au - 1 mineur	8,6%	30,1%	27,4%	18,2%	6,3%	3,5%	1,7%	1,0%	1,2%	2,0%	100,0%	15,7%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	13,4%	48,0%	22,8%	8,2%	3,2%	1,9%	1,2%	0,5%	0,2%	0,6%	100,0%	7,6%
enfants majeurs uniquement	4,1%	13,0%	21,0%	20,4%	16,2%	9,9%	6,9%	3,5%	1,4%	3,7%	100,0%	41,5%
Couples	2,5%	7,8%	14,2%	19,0%	17,8%	12,1%	8,3%	5,4%	3,8%	9,1%	100,0%	56,5%
Couples sans enfant	1,2%	4,5%	11,3%	17,3%	17,4%	13,1%	9,8%	7,3%	4,9%	13,3%	100,0%	65,7%
1 enfant mineur	2,8%	6,6%	12,5%	17,6%	20,1%	14,1%	10,3%	5,2%	4,0%	6,9%	100,0%	60,5%
2 enfants dont au - 1 mineur	2,7%	6,9%	14,4%	22,1%	19,9%	12,5%	7,4%	4,5%	3,1%	6,5%	100,0%	53,9%
3 enfants dont au - 1 mineur	3,2%	12,6%	21,8%	22,4%	15,7%	8,4%	4,8%	2,5%	2,1%	6,4%	100,0%	40,0%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	9,4%	31,1%	26,7%	13,7%	8,9%	3,3%	2,2%	0,8%	0,8%	3,1%	100,0%	19,1%
enfants majeurs uniquement	2,0%	5,9%	10,7%	16,5%	17,5%	14,0%	10,1%	6,9%	5,6%	10,8%	100,0%	64,9%
Autres ménages	9,0%	15,6%	18,7%	17,9%	15,7%	8,4%	4,9%	4,2%	2,0%	3,7%	100,0%	38,8%
Ménage complexe sans enfant mineur	10,3%	10,1%	14,6%	16,7%	16,8%	10,0%	6,6%	7,0%	2,4%	5,7%	100,0%	48,4%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	7,7%	20,9%	22,7%	19,1%	14,6%	6,9%	3,2%	1,6%	1,7%	1,8%	100,0%	29,7%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Ainsi, si l'on considère les ménages dont le niveau de vie est supérieur au niveau de vie médian, on constate que près d'un quart des familles monoparentales, et plus de la moitié des couples sont dans ce cas. Pour les familles monoparentales ayant au moins un enfant mineur, cette proportion décroît très vite à partir du second enfant. Pour les couples avec au moins un enfant mineur, 40% de ceux ayant trois enfants, et 19,1% de ceux qui en ont au moins quatre sont dans ce cas.

E) Les facteurs de risque

1) Le rôle déterminant du type d'insertion professionnelle

Les bas revenus sont en général liés à une faible qualification et au sous-emploi. Le statut vis-à-vis de l'emploi apparaît ainsi déterminant dans la situation des ménages pauvres. Si pour l'ensemble des ménages, près de neuf ménages sur dix (87,8%) ont une personne de référence en emploi ou retraitée, ce n'est le cas que de 56,3% des ménages pauvres (tableau 6). Encore faut-il noter que ce chiffre est beaucoup plus bas pour les familles monoparentales (41%), notamment celles, peu nombreuses certes, qui ont au moins trois enfants (26,7%). A contrario, les taux de chômage sont élevés : plus du tiers des familles monoparentales pauvres ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, et des couples pauvres ayant au moins quatre enfants ont une personne de référence au chômage. Ce taux est de 7% pour l'ensemble des ménages. Enfin, doit être signalée la proportion élevée parmi les familles monoparentales pauvres, de celles dont la personne de référence est au foyer (particulièrement pour celles ayant au moins trois enfants), ou inactive pour d'autres raisons, notamment l'invalidité.

Ce constat se retrouve si l'on observe les taux de pauvreté selon l'activité de la personne de référence (tableau 7). A peu près quelles que soient les configurations familiales, le taux de pauvreté au sein des ménages dont la personne de référence est salariée est deux fois plus faible que pour l'ensemble des ménages du même type. A contrario, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés quand la personne de référence est au chômage ou au foyer. Il est proche de 75% pour les familles monoparentales dont la personne de référence est au chômage, et de plus de 82% si elle est au foyer. Pour les couples, le chômage de la personne de référence apparaît lui aussi déterminant dès qu'il y a au moins un enfant (plus de 40%), et surtout à partir de trois enfants (53,3% pour les couples avec trois enfants, 81,9% pour ceux ayant au moins quatre enfants).

La situation des enfants par rapport à l'activité de leurs parents est ainsi très différente entre les enfants pauvres et les autres (Graphique 3). Pour les enfants pauvres dont les parents sont en couple (un peu moins de 60% sont dans ce cas), il est très rare que les deux parents soient actifs occupés, à la différence des enfants non pauvres pour lesquels cette situation est la norme ; au mieux, l'un des deux parents a une activité, les situations dominantes étant le chômage et l'inactivité. Lorsqu'ils vivent avec un seul parent (trois fois plus souvent que les autres enfants), la situation la plus fréquente pour les enfants pauvres est l'inactivité et/ou le chômage de celui-ci.

Tableau 6 : Ménages pauvres selon l'activité de la personne de référence (seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	En emploi, Salarié	En emploi, à son compte	Chômage	Retraite ou préretraite	Au foyer	Inactif pour cause d'invalidité	Autres	Total	Nombre de ménages (en milliers)
Ensemble	26,1%	9,9%	26,3%	20,3%	4,8%	6,7%	5,9%	100,0%	3 740
Personnes seules	18,8%	6,5%	24,0%	30,9%	3,8%	8,6%	7,3%	100,0%	1 558
Homme seul	18,6%	10,0%	33,8%	18,6%	1,2%	10,7%	7,1%	100,0%	728
Femme seule	19,0%	3,5%	15,5%	41,6%	6,0%	6,7%	7,6%	100,0%	830
Familles monoparentales	30,3%	6,8%	34,2%	3,9%	14,3%	5,8%	4,7%	100,0%	727
1 enfant mineur	25,0%	12,2%	40,7%	0,6%	9,5%	6,8%	5,2%	100,0%	202
2 enfants dont au - 1 mineur	37,3%	6,6%	36,7%	0,0%	9,8%	4,4%	5,1%	100,0%	231
3 enfants et + dont au - 1 mineur	22,6%	3,8%	32,9%	0,3%	32,1%	3,2%	5,1%	100,0%	145
enfants majeurs uniquement	34,2%	2,9%	22,8%	18,0%	10,0%	8,9%	3,2%	100,0%	148
Couples	31,4%	16,0%	24,9%	18,1%	0,8%	5,1%	3,7%	100,0%	1 276
Couples sans enfant	18,2%	12,5%	16,4%	41,2%	0,8%	6,6%	4,4%	100,0%	418
1 enfant mineur	36,7%	16,6%	32,0%	3,9%	0,2%	4,8%	5,7%	100,0%	180
2 enfants dont au - 1 mineur	35,2%	22,6%	32,9%	2,7%	0,7%	3,9%	2,1%	100,0%	267
3 enfants dont au - 1 mineur	50,4%	15,4%	25,1%	2,3%	0,6%	2,3%	3,8%	100,0%	176
4 enfants et + dont au - 1 mineur	39,1%	9,9%	35,8%	3,6%	1,7%	6,8%	3,2%	100,0%	126
enfants majeurs uniquement	25,4%	20,8%	13,0%	32,2%	1,1%	5,2%	2,2%	100,0%	109
Autres ménages	36,8%	8,4%	23,4%	7,3%	4,9%	4,3%	14,9%	100,0%	156
Ménage complexe sans enfant mineur	34,9%	9,6%	22,4%	6,4%	3,6%	0,6%	22,5%	100,0%	85
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	39,0%	6,9%	24,8%	8,3%	6,6%	8,6%	5,7%	100,0%	71
Ensemble des ménages	48,0%	6,2%	7,0%	33,6%	1,2%	2,5%	1,5%	100,0%	27 803

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

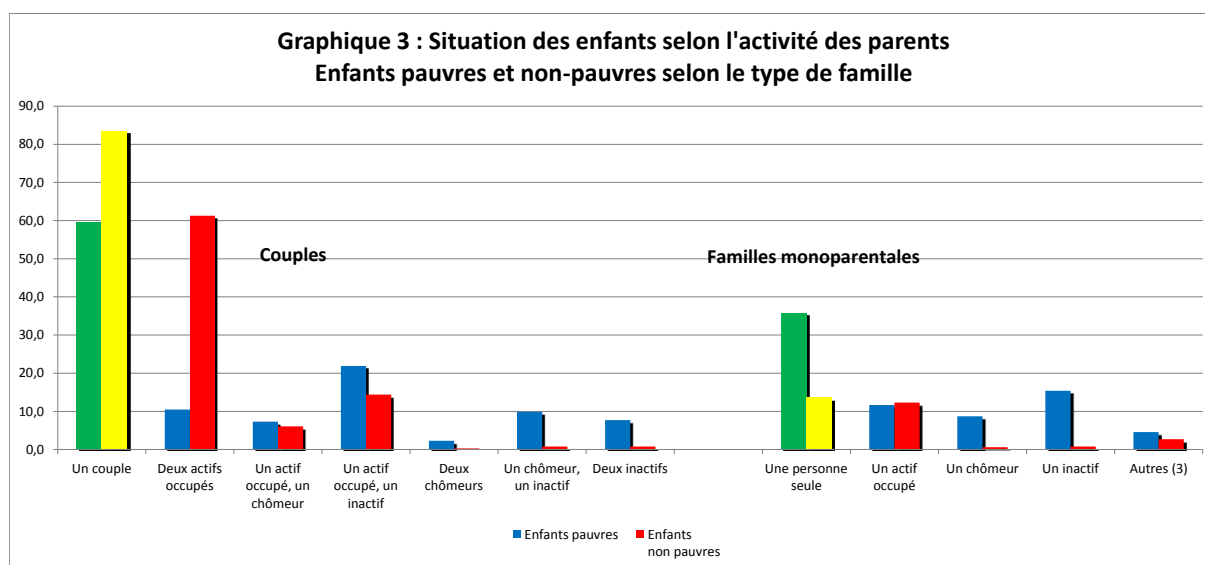
Tableau 7 : Taux de pauvreté selon l'activité de la personne de référence du ménage (seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	En emploi, Salarié	En emploi, à son compte	Chômage	Retraite ou préretraite	Au foyer	Inactif pour cause d'invalidité	Autres	Total	Population des ménages pauvres (en milliers)
Ensemble	7,8%	20,6%	51,7%	7,6%	64,8%	38,0%	51,1%	14,1%	8 760
Personnes seules	7,9%	31,7%	52,3%	11,1%	35,3%	35,8%	59,2%	15,9%	1 558
Homme seul	6,7%	33,5%	55,1%	10,9%	78,5%	37,4%	56,6%	17,1%	728
Femme seule	9,5%	27,9%	47,7%	11,1%	32,2%	33,7%	61,6%	14,9%	830
Familles monoparentales	17,8%	42,0%	73,2%	9,2%	82,3%	54,7%	63,2%	33,3%	2 083
1 enfant mineur	10,9%	52,6%	63,1%	28,6%	85,8%	65,6%	59,9%	28,6%	406
2 enfants dont au - 1 mineur	21,1%	40,1%	85,4%	0,0%	93,6%	76,9%	86,7%	38,6%	694
3 enfants et + dont au - 1 mineur	33,4%	55,8%	80,2%	100,0%	93,4%	55,5%	62,8%	61,3%	646
enfants majeurs uniquement	13,1%	18,7%	52,6%	8,8%	39,7%	37,1%	34,5%	17,0%	338
Couples	6,0%	17,6%	44,9%	5,8%	40,7%	34,3%	39,6%	10,2%	4 512
Couples sans enfant	3,2%	13,0%	25,8%	4,2%	30,1%	23,1%	35,1%	5,7%	835
1 enfant mineur	4,4%	16,8%	40,9%	22,3%	21,7%	40,5%	36,2%	9,5%	539
2 enfants dont au - 1 mineur	4,3%	18,2%	43,7%	29,4%	27,5%	43,6%	33,0%	9,5%	1 069
3 enfants dont au - 1 mineur	10,2%	18,9%	53,3%	28,0%	42,0%	33,4%	57,9%	15,5%	882
4 enfants et + dont au - 1 mineur	24,5%	36,1%	81,9%	62,8%	67,7%	82,7%	66,0%	40,1%	811
enfants majeurs uniquement	3,7%	14,9%	26,5%	10,0%	57,0%	18,2%	18,2%	8,1%	375
Autres ménages	16,5%	32,6%	41,4%	11,2%	59,0%	37,3%	60,5%	23,8%	571
Ménage complexe sans enfant mineur	13,8%	41,9%	34,9%	6,0%	74,4%	4,9%	59,9%	19,7%	231
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	18,7%	25,6%	46,2%	27,6%	51,7%	47,6%	61,8%	27,7%	341

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées de l'ERFS 2015 publiées sur le site de l'Insee.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

La pauvreté étant évaluée à partir des revenus annuels, il est intéressant de compléter l'approche basée sur les statuts d'activité au moment de l'enquête par une évaluation du rôle protecteur des revenus d'activité et de remplacement (allocations chômage et pensions de retraites) perçus au cours de l'année (tableau 8).

En premier lieu, on peut remarquer que de nombreux parents isolés avec enfants mineurs perçoivent des revenus très faibles voir nuls. Ils sont environ un cinquième avec un ou deux enfants mais près de la moitié lorsqu'ils ont 3 enfants ou plus. A l'inverse, seulement deux tiers des parents isolés avec un ou deux enfant(s) ont perçu plus de 80% d'un smic annuel au titres de revenus d'activité et de remplacement et ils ne sont que 39% parmi les familles monoparentales avec 3 enfants ou plus. La corrélation entre absence ou faiblesse de ces revenus et pauvreté monétaire est évidente. Le risque de pauvreté des familles monoparentales est de plus de 60% lorsque les revenus d'activité et de remplacements sont inférieurs à 0,8 smic annuel, il dépasse 80% avec des revenus très faibles (moins d'1/4 du smic) ou nuls. Ces familles sont également exposées de manière particulièrement forte au risque de grande pauvreté (18% avec un enfant, environ 1/4 avec deux ou trois enfants et des revenus inférieurs à 0,25 smic). Pour autant, avoir des revenus supérieurs à 80% du smic ne protège pas toujours les familles monoparentales de la pauvreté (au seuil de 60%) : leur taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants, passant de 6,1% avec un enfant à 20,8% avec 3 enfants ou plus. Cela protège cependant celles qui ont un ou deux enfants de la grande pauvreté (au seuil de 40%).

Au sein des couples avec enfant(s), environ 80% de ceux qui ont moins de trois enfants sont biactifs (au sens où les revenus des deux parents dépassent 1/4 du smic), mais ils ne sont que deux tiers de ceux qui ont trois enfants et moins de la moitié de ceux qui ont quatre enfants ou plus. Si on se limite aux situations où les deux parents ont perçu au moins 0,8 smic annuel, ils ne représentent que deux tiers des couples avec un ou deux enfants, la moitié de ceux qui en ont trois et un quart de ceux qui en ont quatre ou plus. La part des couples mono-actifs (au sens où l'un des parents perçoit plus de 0,8 smic et l'autre moins de 0,25 smic) augmente avec le nombre d'enfants, allant de moins de 15% avec un ou deux enfants à 25% avec trois enfants et 40% avec quatre enfants ou plus.

Tableau 8 : Taux de pauvreté des familles selon les revenus d'activité et de remplacement des parents (seuil de pauvreté à 60% ou à 40% du niveau de vie médian)

Type de famille (*)	Répartition	Risque de pauvreté monétaire	
		seuil à 60%	seuil à 40%
Personne seule	100%	20,7	7,5
R < 0,25 smic annuel (*)	9%	66,8	35,8
R ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[15%	58,1	9,7
R > 0,8 smic annuel	76%	1,6	0,1
Familles monoparentales			
1 enfant mineur	100%	21,6	5,7
R < 0,25 smic annuel (*)	16%	85,0	18,2
R ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[18%	60,8	18,0
R > 0,8 smic annuel	66%	6,1	0,0
2 enfants dont au -1 mineur	100%	44,9	14,3
R < 0,25 smic annuel (*)	21%	83,9	25,7
R ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[14%	72,4	15,9
R > 0,8 smic annuel	65%	10,4	0,0
3 enfants et plus dont au -1 mineur	100%	58,0	24,6
R < 0,25 smic annuel (*)	48%	92,1	23,8
R ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[14%	69,1	5,4
R > 0,8 smic annuel	39%	20,8	3,6
enfant(s) majeur(s) uniquement	100%	80,4	45,6
R < 0,25 smic annuel (*)	10%	62,4	26,3
R ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[17%	39,5	7,3
R > 0,8 smic annuel	74%	6,2	0,6
Couples			
sans enfant	100%	22,8	6,7
R1 et R2 < 0,25 smic annuel	1%	61,8	39,5
R1 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[et R2 < 0,8 smic annuel	6%	45,2	10,5
R1 > 0,8 smic annuel et R2 < 0,25 smic annuel	18%	11,9	0,6
R1 > 0,8 smic annuel et R2 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[24%	0,7	0,0
R1 et R2 > 0,8 smic annuel	51%	0,2	0,1
1 enfant	100%	6,4	1,3
R1 et R2 < 0,25 smic annuel	3%	83,2	60,4
R1 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[et R2 < 0,8 smic annuel	4%	75,2	23,5
R1 > 0,8 smic annuel et R2 < 0,25 smic annuel	13%	23,3	1,3
R1 > 0,8 smic annuel et R2 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[15%	6,4	0,0
R1 et R2 > 0,8 smic annuel	66%	0,1	0,0
2 enfants	100%	11,7	3,2
R1 et R2 < 0,25 smic annuel	2%	84,4	55,9
R1 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[et R2 < 0,8 smic annuel	3%	79,0	30,4
R1 > 0,8 smic annuel et R2 < 0,25 smic annuel	15%	23,8	2,4
R1 > 0,8 smic annuel et R2 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[14%	9,1	0,6
R1 et R2 > 0,8 smic annuel	65%	0,3	0,0
3 enfants	100%	15,4	4,1
R1 et R2 < 0,25 smic annuel	3%	88,9	57,8
R1 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[et R2 < 0,8 smic annuel	6%	85,4	16,4
R1 > 0,8 smic annuel et R2 < 0,25 smic annuel	25%	25,8	1,9
R1 > 0,8 smic annuel et R2 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[15%	8,8	0,3
R1 et R2 > 0,8 smic annuel	51%	0,7	0,0
4 enfants ou plus	100%	30,2	7,0
R1 et R2 < 0,25 smic annuel	11%	100,0	53,3
R1 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[et R2 < 0,8 smic annuel	10%	93,6	18,1
R1 > 0,8 smic annuel et R2 < 0,25 smic annuel	40%	41,4	4,1
R1 > 0,8 smic annuel et R2 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[13%	20,3	0,0
R1 et R2 > 0,8 smic annuel	26%	3,0	0,0
Couple avec enfant(s) majeur(s) uniquement	100%	62,2	24,4
R1 et R2 < 0,25 smic annuel	2%	45,7	34,7
R1 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[et R2 < 0,8 smic annuel	6%	43,8	11,6
R1 > 0,8 smic annuel et R2 < 0,25 smic annuel	21%	17,8	4,1
R1 > 0,8 smic annuel et R2 ∈ [0,25 smic annuel ; 0,8 smic annuel[18%	5,3	0,5
R1 et R2 > 0,8 smic annuel	54%	0,3	0,0

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

(*) : Dans cette typologie, on différencie les familles selon le niveau des revenus d'activité et de remplacement (chômage, retraite) perçus par le ou les parent(s). Pour les familles monoparentales, R est le montant annuel de ces revenus, pour les couples, on note R1 le plus élevé des revenus des parents et R2 le plus faible des deux.

Enfin, les situations où les revenus des deux parents sont faibles ou nuls sont rares (dans 3% des cas les deux revenus sont inférieurs à 0,25 smic et dans moins de 9% ils sont inférieurs à 0,8 smic) sauf parmi les couples avec quatre enfants ou plus (dans 11% des cas les deux revenus sont inférieurs à 0,25 smic et dans 21% ils sont inférieurs à 0,8 smic). Lorsque les deux parents ont des revenus d'activité nuls ou très faibles (moins d'¼ du smic), la pauvreté monétaire (au seuil de 60%) touche plus de 83% des couples avec un ou deux enfants, près de 90% de ceux qui en ont trois et la totalité de ceux qui en ont quatre ou plus. Dans ce cas, le risque de grande pauvreté (au seuil de 40%) dépasse 53% mais tend à diminuer avec le nombre d'enfants. Avec deux revenus faibles (un ou deux temps partiels), le risque de pauvreté n'est pas significativement réduit mais d'un que l'un des deux parents gagne plus de 80% du smic, le risque est divisé par 2 lorsque le couple a quatre enfants ou plus ou même par 3 s'il a moins de quatre enfants. Le risque de grande pauvreté est lui aussi fortement réduit. Enfin, la bi-activité, même lorsque l'un des parents travaille à temps partiel, protège les couples de la grande pauvreté quel que soit le nombre d'enfants et réduit significativement leur risque de pauvreté. Toutefois, avec quatre enfants, ce risque n'est véritablement réduit (3%) que lorsque les deux parents gagnent au moins 0,8 smic annuel.

2) Le milieu social : employées et inactives pour les familles monoparentales ; ouvriers et inactifs pour les couples

A configuration familiale donnée, la pauvreté ne concerne pas de la même façon tous les milieux sociaux. Parmi les familles monoparentales, les inactives ayant eu une activité professionnelle dans le passé, c'est-à-dire qui sont en retrait du marché du travail, représentent la population la plus importante (31,5% de la population des familles monoparentales pauvres, un taux de pauvreté de 46,3%) (tableau 9). Représentant une population équivalente en nombre, mais avec un taux de pauvreté un peu plus faible (34,7%) viennent ensuite les employées, qui se recrutent plutôt dans le secteur des services aux particuliers ou la fonction publique. Parmi les couples, ce sont les ouvriers qui représentent le contingent le plus important, surtout lorsqu'ils ont trois enfants ou plus ; on notera aussi une sur-représentation des couples d'artisans et commerçants parmi les ménages pauvres.

Si l'on regarde les choses du point de vue des enfants, le tableau se déplace un peu en se précisant (tableau 10). Parmi les 2,77 millions d'enfants pauvres (au seuil de 60%), plus de 30% appartiennent à un ménage ouvrier, le plus souvent dans un couple mono-actif où seul l'homme a une activité professionnelle. Les enfants de familles monoparentales ont le plus souvent une mère employée, lorsqu'elle a une activité professionnelle, ou ayant arrêté de travailler. Un peu plus d'un enfant pauvre sur dix vit dans un ménage d'artisans ou de commerçants, en général en couple.

Tableau 9 : Taux de pauvreté et population pauvre selon la profession de la personne de référence du ménage (seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Inactifs ayant eu une activité professionnelle dans le passé	Autres personnes sans activité professionnelle	Total	Population pauvre (en milliers)
Taux de pauvreté										
Ensemble	26,8%	23,2%	2,7%	5,7%	19,2%	17,2%	14,7%	44,8%	14,1%	8 760
Personnes seules	34,1%	41,5%	8,1%	9,9%	16,3%	17,9%	14,9%	34,2%	15,9%	1 558
Homme seul		40,9%	8,0%	8,8%	17,1%	17,7%	18,6%	50,4%	17,2%	728
Femme seule		43,1%	8,3%	11,1%	15,9%	19,0%	13,1%	31,4%	14,9%	830
Familles monoparentales	41,1%	53,8%	4,6%	12,1%	34,7%	36,6%	46,3%	62,9%	33,5%	2 083
1 enfant mineur		64,3%		11,5%	23,1%	27,2%	64,9%	81,1%	28,9%	406
2 enfants dont au - 1 mineur		55,0%		10,9%	42,5%	48,5%	83,6%	92,0%	38,7%	694
3 enfants et + dont au - 1 mineur		67,2%		29,1%	53,9%	57,5%	78,9%	90,4%	61,4%	646
enfants majeurs uniquement					25,4%	19,1%	15,0%	26,6%	17,1%	338
Couples	25,0%	19,8%	1,6%	3,5%	11,3%	15,8%	10,5%	31,0%	10,3%	4 512
Couples sans enfant		15,0%	1,7%	2,9%	8,3%	6,8%	5,2%	22,3%	5,7%	835
1 enfant mineur		17,9%		2,9%	7,5%	11,8%	35,5%	28,3%	9,4%	539
2 enfants dont au - 1 mineur		26,8%	1,2%	2,3%	7,7%	13,8%	36,4%	35,7%	9,6%	1 069
3 enfants dont au - 1 mineur		22,9%	2,8%	5,3%	21,0%	21,4%	49,1%	56,1%	15,9%	882
4 enfants et + dont au - 1 mineur		52,1%	44,1%	17,4%	33,4%	22,7%	72,2%	100,0%	40,8%	811
enfants majeurs uniquement		23,8%	14,9%			6,8%	12,3%		7,9%	375
Autres ménages	45,5%	24,9%	14,3%	22,6%	22,6%	19,1%	18,2%	68,6%	24,7%	571
Ménage complexe sans enfant mineur		33,1%	25,9%	19,6%	21,1%	8,8%	8,5%	56,5%	20,1%	231
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)				26,0%	23,8%	25,6%	33,3%	80,8%	29,1%	341
Population pauvre										
Ensemble	2,6%	10,3%	2,6%	6,7%	15,3%	24,4%	30,0%	8,1%	100,0%	8 760
Personnes seules	1,3%	5,9%	4,2%	7,5%	13,7%	11,7%	45,7%	10,0%	100,0%	1 558
Homme seul	2,4%	8,8%	5,0%	7,7%	10,4%	20,9%	40,1%	4,7%	100,0%	728
Femme seule	0,3%	3,4%	3,5%	7,4%	16,5%	3,7%	50,5%	14,7%	100,0%	830
Familles monoparentales	0,5%	5,7%	1,3%	5,9%	31,4%	11,7%	31,5%	11,9%	100,0%	2 083
1 enfant mineur	1,1%	12,7%	0,2%	7,5%	27,9%	14,2%	29,2%	7,2%	100,0%	406
2 enfants dont au - 1 mineur	0,5%	5,2%	1,5%	6,1%	38,1%	14,4%	26,4%	7,7%	100,0%	694
3 enfants et + dont au - 1 mineur	0,0%	3,2%	2,0%	5,0%	23,5%	9,0%	38,6%	18,7%	100,0%	646
enfants majeurs uniquement	1,0%	3,2%	0,7%	5,3%	37,2%	8,5%	31,0%	13,0%	100,0%	338
Couples	4,0%	14,3%	2,4%	6,1%	8,4%	35,4%	25,9%	3,6%	100,0%	4 512
Couples sans enfant	2,1%	10,1%	2,6%	5,1%	7,0%	14,5%	53,6%	5,0%	100,0%	835
1 enfant mineur	4,4%	14,9%	1,6%	7,3%	8,2%	38,5%	21,1%	3,9%	100,0%	539
2 enfants dont au - 1 mineur	5,7%	20,6%	2,6%	5,7%	7,4%	41,0%	14,7%	2,4%	100,0%	1 069
3 enfants dont au - 1 mineur	2,7%	14,2%	3,5%	7,4%	13,8%	40,2%	15,1%	3,1%	100,0%	882
4 enfants et + dont au - 1 mineur	3,2%	9,0%	1,3%	6,2%	7,1%	49,8%	18,3%	5,1%	100,0%	811
enfants majeurs uniquement	7,5%	16,5%	2,4%	4,1%	4,9%	18,1%	45,3%	1,3%	100,0%	375
Autres ménages	2,0%	7,0%	4,8%	12,9%	15,4%	18,6%	14,5%	24,7%	100,0%	571
Ménage complexe sans enfant mineur	1,9%	10,6%	12,0%	15,0%	16,6%	8,2%	10,3%	25,4%	100,0%	231
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	2,1%	4,5%	0,0%	11,5%	14,6%	25,6%	17,4%	24,3%	100,0%	341
Ensemble de la population	1,3%	6,2%	13,7%	16,6%	11,2%	19,9%	28,6%	2,5%	100,0%	62 153

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Tableau 10 : Population des enfants des ménages selon la profession de la personne de référence du ménage (seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Profession de la personne de référence du ménage								Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Inactifs ayant eu une activité professionnelle dans le passé	Autres personnes sans activité professionnelle	
Enfants des ménages pauvres (en milliers)									
Ensemble	72	300	52	181	485	860	611	216	2 765
Familles monoparentales	4	59	15	60	309	124	342	129	1 042
Mère seule active	2	46	11	45	296	92	0	15	505
<i>dont</i> Mère seule 2 enfants ou + <i>dont</i> au - 1 mineur	1	25	10	33	244	73	0	11	398
Mère seule inactive	0	0	0	0	0	0	324	114	438
<i>dont</i> Mère seule 2 enfants ou + <i>dont</i> au - 1 mineur	0	0	0	0	0	0	274	103	377
Père seul	2	14	5	15	13	31	18	1	99
Couples	65	236	37	101	152	700	245	53	1 589
Couples biactifs	53	127	23	47	60	243	0	6	560
<i>dont</i> Couples 3 enfants et + <i>dont</i> au - 1 mineur	20	41	14	24	34	119	0	3	255
Couples monoactifs	12	109	14	54	92	457	85	26	848
<i>dont</i> Couples 3 enfants et + <i>dont</i> au - 1 mineur	10	65	8	37	64	313	44	17	556
Couples inactifs	0	0	0	0	0	0	159	22	181
<i>dont</i> Couples 3 enfants et + <i>dont</i> au - 1 mineur	0	0	0	0	0	0	92	15	107
Autres ménages	3	5	0	20	24	36	25	34	147

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

3) La formation ne protège qu'en partie de la pauvreté

Si l'on s'intéresse au niveau d'études des parents de familles pauvres, à partir du niveau et du type de formation de la personne de référence, on observe des différences, mais d'ampleur relativement limitée entre l'ensemble des ménages et les ménages pauvres (Tableau 11). Les formations supérieures, quoique présentes, le sont moins parmi les ménages pauvres ; a contrario, les arrêts avant le lycée sont plus fréquents parmi ces derniers.

De manière assez attendue, la proportion de ménages pauvres diminue lorsque le niveau de diplôme s'élève, quelle que soit la configuration familiale considérée. Ainsi, elle est de près de 40% pour les familles monoparentales (39,4%) lorsque le parent a arrêté ses études avant la troisième, mais reste supérieure à la moyenne même lorsque celui-ci a fait des études supérieures (17%), et dépasse même dans ce cas les 35% pour les (rares) familles monoparentales ayant trois enfants ou plus. Pour les couples, par contre, les différences sont beaucoup plus nettes entre formation supérieure et formation courte : les ménages appartenant

à la première catégorie sont très rarement pauvres, même lorsque le nombre d'enfants est élevé ; a contrario, la proportion de ménages pauvres est significativement plus élevée lorsque la personne de référence n'a eu qu'une formation courte.

Tableau 11 : Proportion des ménages pauvres au sein de l'ensemble des ménages selon le type et le niveau d'études (seuil de 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Ens. supérieur	Niveau Bac et lycée	CAP, BEP	Collège ou primaire	Total
Ensemble	9,0%	12,0%	13,9%	19,2%	13,4%
Personnes seules	13,0%	12,6%	17,1%	19,4%	15,9%
Homme seul	13,8%	15,0%	18,1%	22,5%	17,1%
Femme seule	12,2%	10,6%	15,9%	18,1%	14,9%
Familles monoparentales	17,0%	31,1%	35,0%	39,6%	29,7%
1 enfant mineur	15,0%	25,2%	36,2%	51,1%	28,5%
2 enfants dont au - 1 mineur	21,8%	42,4%	49,6%	69,9%	38,6%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	35,2%	63,4%	62,0%	79,7%	60,5%
enfants majeurs uniquement	8,8%	14,3%	16,7%	21,9%	16,4%
Couples	4,5%	7,8%	9,2%	14,7%	8,5%
sans enfant	3,9%	4,2%	5,0%	9,3%	5,7%
1 enfant mineur	3,6%	9,3%	13,6%	23,7%	9,5%
2 enfants dont au - 1 mineur	4,2%	9,2%	11,5%	26,2%	9,5%
3 enfants dont au - 1 mineur	7,4%	16,2%	18,8%	32,7%	15,5%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	17,8%	31,8%	42,5%	65,0%	39,9%
enfants majeurs uniquement	4,0%	8,5%	6,8%	12,3%	7,7%
Autres ménages	23,3%	20,0%	17,8%	24,6%	21,7%
Ménage complexe sans enfant mineur	23,6%	18,1%	11,7%	18,9%	19,0%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	22,5%	22,3%	24,3%	34,8%	26,0%
Répartition des ménages pauvres	21,1%	15,1%	28,9%	35,0%	100,0%
Ensemble des ménages	31,3%	16,7%	27,7%	24,3%	100,0%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

4) Un risque de pauvreté plus élevé pour les étrangers, même si près de quatre pauvres sur cinq sont Français

Selon la nationalité de la personne de référence, la répartition de la population entre les différents types de ménages est relativement stable (Tableau 12). Encore faut-il noter une proportion beaucoup plus élevée de familles monoparentales, notamment parmi celles ayant le plus d'enfants, et de familles nombreuses d'au moins trois enfants, parmi les originaires de l'Afrique Sub-Saharienne. Parmi les Maghrébins, il y a peu de femmes seules, et une proportion un peu plus élevée que la moyenne de couples avec trois enfants ou plus. Quant aux personnes issues de pays situés hors de l'Europe et de l'Afrique, ils vivent très rarement seuls et un peu plus souvent au sein de ménages complexes.

Si les compositions familiales sont relativement proches, les taux de pauvreté sont par contre beaucoup plus dispersés. A configuration familiale donnée, les Français ont les taux de pauvreté les plus faibles, un peu inférieurs à ceux des ressortissants d'autres pays européens (Tableau 13). A l'opposé, l'ensemble des Africains (du Nord ou du reste de l'Afrique) et les citoyens du reste du monde ont un taux de pauvreté quatre fois supérieur à celui des Français. Il est double pour les familles monoparentales, et plus de cinq fois supérieur pour les couples. Cela tient à la fois au risque de pauvreté nettement supérieur à configuration familiale donnée, et au fait que les familles nombreuses sont plus fréquentes au sein de ces populations.

Tableau 12 : Répartition de la population par nationalité et par type de ménage

Type de ménage	Total	Français	Maghrébin	Ressortissant des autres pays d'Afrique (hors Maghreb)	Ressortissant des pays d'Europe	Ressortissant des autres pays (ou apatride ou étranger de nationalité non précise)
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Personnes seules	15,8%	16,3%	9,4%	10,7%	11,3%	4,7%
Homme seul	6,8%	6,9%	6,4%	6,8%	5,3%	2,7%
Femme seule	8,9%	9,3%	3,0%	3,8%	6,0%	2,0%
Familles monoparentales	10,0%	9,9%	11,7%	21,4%	7,6%	12,5%
1 enfant mineur	2,3%	2,3%	0,8%	3,5%	2,1%	3,0%
2 enfants dont au - 1 mineur	2,9%	2,9%	2,1%	4,3%	1,4%	2,6%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	1,7%	1,5%	3,7%	8,8%	1,1%	4,9%
enfants majeurs uniquement	3,2%	3,1%	5,1%	4,7%	3,0%	1,9%
Couples	70,5%	70,4%	73,6%	59,3%	74,1%	73,6%
sans enfant	23,6%	24,3%	10,7%	4,0%	24,5%	10,0%
1 enfant mineur	9,2%	9,1%	8,9%	9,9%	11,7%	10,3%
2 enfants dont au - 1 mineur	17,9%	18,0%	16,2%	15,4%	17,3%	16,3%
3 enfants dont au - 1 mineur	9,0%	8,7%	15,4%	13,6%	7,2%	18,5%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	3,2%	2,9%	9,2%	14,6%	2,1%	10,2%
enfants majeurs uniquement	7,6%	7,4%	13,3%	1,7%	11,4%	8,4%
Autres ménages	3,7%	3,5%	5,2%	8,6%	7,0%	9,1%
Ménage complexe sans enfant mineur	1,8%	1,8%	1,5%	3,3%	3,1%	3,4%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	1,9%	1,7%	3,8%	5,3%	3,9%	5,7%
Population des ménages (en milliers)	62 227	57 399	1 460	761	1 831	742

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Tableau 13 : Taux de pauvreté selon la nationalité de la personne de référence du ménage (seuil de 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Total	Français	Maghrébin	Ressortissant des autres pays d'Afrique (hors Maghreb)	Ressortissant des pays d'Europe	Ressortissant des autres pays (ou apatride ou étranger de nationalité non précise)
Ensemble	14,0%	12,1%	47,8%	48,8%	18,7%	48,2%
Personnes seules	15,9%	15,1%	39,5%	38,8%	26,2%	34,7%
Homme seul	17,2%	16,0%	36,9%	44,5%	24,2%	48,1%
Femme seule	14,9%	14,3%	44,8%	28,5%	27,8%	17,0%
Familles monoparentales	33,5%	30,9%	61,1%	70,7%	39,9%	62,4%
1 enfant mineur	28,9%	28,3%	78,2%	32,8%	26,2%	39,3%
2 enfants dont au - 1 mineur	38,7%	37,0%	71,2%	66,0%	61,2%	62,4%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	61,4%	56,8%	85,4%	86,9%	63,4%	86,7%
enfants majeurs uniquement	17,1%	14,6%	36,5%	72,8%	30,8%	35,8%
Couples	10,3%	8,3%	46,0%	42,9%	15,7%	47,3%
sans enfant	5,7%	5,0%	33,4%	19,3%	12,3%	29,5%
1 enfant mineur	9,4%	7,5%	43,1%	25,0%	18,9%	39,3%
2 enfants dont au - 1 mineur	9,6%	7,7%	42,3%	40,2%	21,5%	42,3%
3 enfants dont au - 1 mineur	15,8%	12,6%	55,0%	42,0%	12,0%	52,2%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	40,5%	34,2%	76,7%	65,9%	41,8%	75,5%
enfants majeurs uniquement	8,0%	6,3%	31,1%	36,6%	8,2%	42,8%
Autres ménages	24,5%	22,4%	58,0%	47,7%	15,7%	43,5%
Ménage complexe sans enfant mineur	20,3%	18,6%	58,0%	45,1%	25,4%	20,8%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	28,6%	26,3%	58,0%	49,4%	8,0%	56,9%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Tableau 14 : Répartition de la population pauvre selon la nationalité (seuil de 60%)

Type de ménage	Total	Français	Maghrébin	Ressortissant des autres pays d'Afrique (hors Maghreb)	Ressortissant des pays d'Europe	Ressortissant des autres pays (ou apatride ou étranger de nationalité non précise)
Ensemble	100,0%	79,7%	8,0%	4,3%	3,9%	4,1%
Personnes seules	100,0%	90,3%	3,5%	2,0%	3,5%	0,8%
Homme seul	100,0%	87,6%	4,7%	3,2%	3,2%	1,3%
Femme seule	100,0%	92,6%	2,4%	1,0%	3,7%	0,3%
Familles monoparentales	100,0%	84,0%	5,0%	5,5%	2,7%	2,8%
1 enfant mineur	100,0%	91,0%	2,1%	2,2%	2,5%	2,2%
2 enfants dont au - 1 mineur	100,0%	89,6%	3,2%	3,1%	2,2%	1,8%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	100,0%	76,8%	7,2%	9,0%	2,0%	4,9%
enfants majeurs uniquement	100,0%	77,8%	8,0%	7,8%	4,9%	1,5%
Couples	100,0%	74,3%	11,0%	4,3%	4,7%	5,7%
sans enfant	100,0%	83,8%	6,2%	0,7%	6,6%	2,6%
1 enfant mineur	100,0%	73,1%	10,4%	3,5%	7,5%	5,6%
2 enfants dont au - 1 mineur	100,0%	75,1%	9,4%	4,4%	6,4%	4,8%
3 enfants dont au - 1 mineur	100,0%	71,2%	14,0%	4,9%	1,8%	8,1%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	100,0%	69,2%	12,7%	9,0%	2,0%	7,0%
enfants majeurs uniquement	100,0%	70,9%	16,1%	1,3%	4,5%	7,1%
Autres ménages	100,0%	78,1%	7,8%	5,5%	3,5%	5,2%
Ménage complexe sans enfant mineur	100,0%	81,2%	5,4%	4,9%	6,2%	2,3%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	100,0%	75,9%	9,4%	5,9%	1,7%	7,1%
Population des ménages (en milliers)	100,0%	92,3%	2,3%	1,2%	2,9%	1,2%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Si le risque de pauvreté est ainsi largement supérieur pour les étrangers non-européens, les Français restent néanmoins largement majoritaires au sein de la population pauvre, pour chaque type de configuration familiale (Tableau 14). Ils représentent plus de 80% (84%) de la population des familles monoparentales pauvres, et les trois-quarts (74,3%) de celle des couples. Encore faut-il noter que, pour la raison évoquée ci-dessus d'une proportion plus élevée de familles étrangères parmi les familles nombreuses, ces proportions sont un peu plus faibles pour les familles (monoparentales ou couples) ayant au moins trois enfants.

5) L'agglomération parisienne, et les communes périurbaines moins exposées que le reste du territoire

La population pauvre est essentiellement urbaine : plus de 80% (81,6%) vit dans une agglomération urbaine, plus de 45% entre l'agglomération de Paris et les métropoles régionales (Tableau 15). Si, à configuration familiale donnée, les taux de pauvreté apparaissent en général assez proches, deux types d'environnement urbain se distinguent. Les communes périurbaines d'abord, qui ont un taux de pauvreté moyen (7,7%) nettement plus faible que la moyenne (14%). Cela tient principalement à ce que les couples, même lorsqu'ils ont une famille nombreuses, sont plus rarement pauvres que dans le reste des territoires. L'agglomération parisienne ensuite, pour laquelle la faiblesse du taux global tient avant tout à la faible présence de familles nombreuses.

Tableau 15 : Taux de pauvreté selon le type de commune (seuil de 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	Unité urbaine de Paris	Autre unité urbaine >= 200 000 habitants	UU de 50 000 à 199 999 habitants	Unité urbaine de moins de 50 000 habitants	Rural périurbain	Commune rurale isolée hors aire urbaine	Total
Ensemble	13,8%	16,6%	16,3%	13,7%	7,7%	13,8%	14,1%
Personnes seules	10,1%	17,7%	14,8%	16,3%	15,5%	20,2%	15,9%
Homme seul	12,0%	19,1%	17,5%	17,3%	14,0%	20,2%	17,2%
Femme seule	8,9%	16,6%	12,9%	15,5%	16,9%	20,2%	14,9%
Familles monoparentales	24,8%	34,6%	40,2%	36,2%	23,5%	39,1%	33,5%
1 enfant mineur	11,8%	29,8%	38,4%	32,2%	11,7%	46,3%	28,9%
2 enfants dont au - 1 mineur	24,3%	39,7%	45,8%	40,9%	37,9%	44,5%	38,7%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	55,3%	68,8%	66,8%	62,1%	38,4%	48,3%	61,4%
enfants majeurs uniquement	14,6%	14,4%	19,9%	20,2%	13,3%	25,2%	17,1%
Couples	11,4%	12,3%	12,1%	9,8%	5,2%	10,3%	10,3%
sans enfant	4,5%	6,0%	5,9%	5,7%	3,8%	7,8%	5,7%
1 enfant mineur	6,3%	9,8%	14,7%	11,6%	4,5%	9,2%	9,4%
2 enfants dont au - 1 mineur	11,3%	11,4%	11,4%	10,7%	4,1%	8,5%	9,6%
3 enfants dont au - 1 mineur	19,4%	20,4%	17,4%	13,2%	7,4%	15,3%	15,8%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	43,6%	50,4%	48,2%	32,6%	19,7%	41,2%	40,5%
enfants majeurs uniquement	5,8%	11,8%	8,8%	5,9%	6,4%	9,8%	8,0%
Autres ménages	29,0%	29,2%	20,1%	24,3%	16,5%	13,4%	24,5%
Ménage complexe sans enfant mineur	26,8%	25,8%	12,4%	12,7%	13,8%	12,5%	20,3%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	31,6%	32,5%	26,2%	33,7%	19,1%	14,2%	28,6%
Population pauvre (en milliers)	1 379	2 619	1 168	1 956	594	1 010	8 760
en %	15,8%	30,0%	13,4%	22,4%	6,8%	11,6%	100,0%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

F) Pauvreté et cycle de vie

La répartition par âge des ménages pauvres, selon les types de configuration familiale, apparaît assez contrastée (Tableau 16). Les familles n'ayant que des enfants majeurs sont dans la deuxième partie de leur cycle de vie, au-delà de 40 voire de 60 ans ; leurs enfants sont grands, et ont pour certains déjà quitté le foyer. Les familles plus nombreuses (à partir de deux enfants) sont plus souvent en milieu de cycle de vie, autour de la quarantaine. Les familles jeunes (moins de 25 ans) sont dans la première phase de constitution, avec un nombre limité d'enfants mineurs (en général un seul).

Tableau 16 : Ménages pauvres selon l'âge de la personne de référence (seuil de 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	< à 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et +	Total	Ménages pauvres (en milliers)
Ensemble	7,4%	25,3%	41,7%	25,5%	100,0%	3 740
Personnes seules	10,1%	18,1%	32,3%	39,5%	100,0%	1 558
Homme seul	10,0%	24,5%	40,9%	24,6%	100,0%	728
Femme seule	10,1%	12,6%	24,7%	52,5%	100,0%	830
Familles monoparentales	3,4%	34,5%	57,0%	5,1%	100,0%	727
1 enfant mineur	8,3%	37,4%	53,6%	0,7%	100,0%	202
2 enfants dont au - 1 mineur	3,2%	44,3%	51,8%	0,7%	100,0%	231
3 enfants et + dont au - 1 mineur	0,6%	49,2%	50,2%	0,0%	100,0%	145
enfants majeurs uniquement	0,0%	0,8%	76,5%	22,7%	100,0%	148
Couples	4,3%	28,3%	45,6%	21,8%	100,0%	1 276
sans enfant	9,6%	15,1%	27,1%	48,3%	100,0%	418
1 enfant mineur	5,9%	44,0%	44,6%	5,5%	100,0%	180
2 enfants dont au - 1 mineur	1,3%	40,7%	53,9%	4,1%	100,0%	267
3 enfants dont au - 1 mineur	0,0%	39,4%	56,1%	4,5%	100,0%	176
4 enfants et + dont au - 1 mineur	0,8%	30,2%	64,1%	4,9%	100,0%	126
enfants majeurs uniquement	0,0%	2,5%	59,2%	38,3%	100,0%	109
Autres ménages	25,7%	30,5%	32,2%	11,5%	100,0%	156
Ménage complexe sans enfant mineur	37,4%	27,7%	24,4%	10,5%	100,0%	85
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	11,8%	33,9%	41,6%	12,7%	100,0%	71
Population pauvre (en milliers)	764	6 158	10 468	10 413	27 826	
en %	2,7%	22,1%	37,6%	37,4%	100,0%	

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Tableau 17 : Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence du ménage (seuil de 60% du niveau de vie médian)

Type de ménage	< à 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et +	Total	Population des ménages pauvres (en milliers)
Ensemble	36,7%	16,4%	14,9%	8,6%	14,0%	8 760
Personnes seules	38,9%	16,4%	18,1%	12,6%	15,9%	1 558
Homme seul	33,4%	16,4%	19,2%	13,0%	17,2%	728
Femme seule	45,4%	16,5%	16,7%	12,4%	14,9%	830
Familles monoparentales	60,0%	47,0%	31,8%	10,1%	33,5%	2 083
1 enfant mineur	49,3%	27,0%	28,6%	20,3%	28,9%	406
2 enfants dont au - 1 mineur	80,2%	47,2%	32,5%	52,4%	38,7%	694
3 enfants et + dont au - 1 mineur	100,0%	72,1%	53,8%	0,0%	61,4%	646
enfants majeurs uniquement		39,8%	22,0%	9,4%	17,1%	338
Couples	23,5%	11,6%	11,2%	6,5%	10,3%	4 512
sans enfant	20,5%	6,3%	6,6%	4,6%	5,7%	835
1 enfant mineur	26,0%	7,7%	10,0%	20,6%	9,4%	539
2 enfants dont au - 1 mineur	41,2%	9,7%	8,9%	29,0%	9,6%	1 069
3 enfants dont au - 1 mineur	0,0%	18,4%	13,8%	37,5%	15,8%	882
4 enfants et + dont au - 1 mineur	100,0%	43,2%	38,4%	56,0%	40,5%	811
enfants majeurs uniquement		43,5%	7,0%	9,4%	8,0%	375
Autres ménages	57,5%	24,2%	22,6%	14,4%	24,5%	571
Ménage complexe sans enfant mineur	60,2%	21,3%	17,4%	7,4%	20,3%	231
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	52,6%	26,2%	25,9%	36,2%	28,6%	341

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

A configuration familiale donnée, les taux de pauvreté décroissent en général avec l'âge de la personne de référence (Tableau 17). Très élevés en début de cycle de vie, lorsque les situations professionnelles sont balbutiantes, ils décroissent avec l'âge, lorsqu'en moyenne les situations sont plus assises.

Le risque de pauvreté des enfants dépend également de leur âge, ce qui rend compte à la fois d'effets de cycle de vie active des parents et des prestations spécifiques destinées aux enfants d'âges différents (comme la Paje par exemple).

Un peu moins de deux enfants sur dix vivent au sein de familles monoparentales (tableau 17) mais ces familles concentrent près de 40% des enfants pauvres. Le risque de pauvreté des enfants vivant au sein de familles monoparentales diminue avec leur âge jusqu'à 15 ans (de 57,4% pour les moins de 3 ans à 36,1% pour les 10-14 ans) mais remonte à l'adolescence (41,7% pour les 15-18 ans) en raison de l'attribution de 0,2 unité de consommation supplémentaire à partir de 14 ans pour le calcul du niveau de vie. En distinguant les familles selon la taille de la fratrie, on retrouve un profil similaire du risque de pauvreté selon l'âge. Ainsi, malgré les aides ciblées sur les jeunes enfants (majoration du RSA, allocations de la Paje), le taux de pauvreté des familles monoparentales ayant des enfants en bas âge est particulièrement élevé quel que soit la taille de la fratrie, l'effet cycle de vie du parent l'emportant sur l'effet des prestations.

Pour les enfants vivant au sein de familles biparentales, l'effet de l'âge sur le taux de pauvreté n'est pas aussi linéaire. En moyenne, il augmente un peu à 3 ans (passant de 14,3% à 14,5%) puis diminue de 6 à 14 ans, âge auquel il atteint 14,1% avant de remonter à l'adolescence à 15,5%. Lorsqu'on examine cet effet de l'âge des enfants par configuration familiale, on remarque qu'il dépend fortement de la taille de la fratrie ce qui laisse penser que l'effet de cycle de vie des parents l'emporte sur celui des transferts sociaux et fiscaux.

Tableau 17 : Taux de pauvreté selon l'âge des enfants et le type de ménage (seuil de 60% du niveau de vie médian)

	[0,3[[3,6[[6,10[[10,15[[15,18[Ensemble
Répartition des enfants						
Ensemble	16%	17%	23%	28%	16%	100%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2%	3%	4%	6%	4%	18%
1 enfant	1%	1%	1%	1%	1%	5%
2 enfants	0%	1%	2%	3%	2%	8%
3 enfants et +	0%	1%	1%	2%	1%	5%
dans des ménages complexes	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Couples avec enfants mineurs	14%	15%	19%	22%	12%	81%
1 enfant	5%	3%	2%	2%	2%	14%
2 enfants	5%	7%	9%	10%	5%	37%
3 enfants	2%	3%	5%	7%	3%	21%
4 enfants et +	1%	1%	2%	3%	1%	8%
dans des ménages complexes	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Autres ménages complexes	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Répartition des enfants pauvres						
Ensemble	15%	17%	22%	27%	18%	100%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	5%	6%	8%	11%	8%	39%
1 enfant	1%	1%	1%	2%	2%	7%
2 enfants	1%	3%	3%	4%	3%	15%
3 enfants et +	2%	2%	4%	5%	3%	15%
dans des ménages complexes	0%	0%	0%	0%	0%	2%
Couples avec enfants mineurs	10%	11%	13%	16%	9%	59%
1 enfant	3%	1%	1%	1%	1%	7%
2 enfants	3%	4%	4%	4%	3%	18%
3 enfants	2%	3%	4%	4%	2%	17%
4 enfants et +	2%	2%	4%	5%	3%	16%
dans des ménages complexes	0%	0%	0%	0%	0%	2%
Autres ménages complexes	1%	0%	0%	0%	0%	2%
Taux de pauvreté						
Ensemble	19,3%	19,9%	19,1%	19,1%	22,6%	19,8%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	57,4%	49,4%	40,2%	36,1%	41,7%	42,0%
1 enfant	41,0%	27,4%	23,9%	23,4%	34,3%	28,9%
2 enfants	68,9%	56,1%	36,9%	31,0%	37,6%	38,9%
3 enfants et +	89,0%	74,1%	59,9%	57,0%	61,1%	63,4%
dans des ménages complexes	28,9%	26,7%	33,0%	25,3%	33,1%	29,0%
Couples avec enfants mineurs	14,3%	14,5%	14,2%	14,1%	15,5%	14,4%
1 enfant	9,5%	7,5%	7,7%	12,4%	9,9%	9,4%
2 enfants	12,7%	10,5%	7,9%	8,3%	10,1%	9,5%
3 enfants	18,8%	19,8%	16,4%	12,7%	14,2%	15,7%
4 enfants et +	42,6%	35,4%	41,1%	39,5%	42,6%	40,1%
dans des ménages complexes	19,0%	23,9%	20,9%	26,4%	36,1%	24,3%
Autres ménages complexes	70,2%	56,3%	47,8%	47,9%	48,7%	53,9%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

II) LA PAUVRETE EN CONDITIONS DE VIE

La définition monétaire de la pauvreté, si elle est d'usage commode, est souvent critiquée en raison de son caractère univoque et unilatéral, le seuil de pauvreté traçant une coupure nette entre deux populations, les pauvres et ceux qui ne le sont pas, dont les niveaux de vie ne sont pas toujours très éloignés. Par ailleurs, l'idée de réduire la notion de pauvreté à une seule acception monétaire a été fortement critiquée par les sociologues, qui insistent au contraire sur son caractère multidimensionnel¹¹. Dans cette inspiration, une seconde approche de la pauvreté a été élaborée par les statisticiens, cherchant à concevoir celle-ci comme un cumul de difficultés sociales, s'exprimant notamment comme le fait de ne pouvoir accéder à un certain nombre de biens essentiels. On définira comme pauvres, là aussi de manière conventionnelle, les personnes situées en dessous d'un seuil, calculé à partir d'un score de difficultés lui aussi conventionnel.

Partant de cette conception commune, les manières d'établir la liste des biens ou services essentiels peuvent être variables, ainsi Eurostat et l'INSEE utilisent par exemple des approches assez différentes (cf. encadrés) : pour Eurostat on est en situation de privatisation matérielle sévère si l'on a au moins 4 types de difficultés sur une liste de 9 ; l'INSEE a une approche plus détaillée, basée sur 27 types de difficultés réparties en 4 grands domaines, une personne étant considérée comme pauvre en conditions de vie si elle présente au moins 8 difficultés parmi les 27. C'est cette approche que nous retiendrons par la suite.

Pauvreté en conditions de vie, la définition d'Eurostat

Les personnes en situation de privation matérielle sévère ne sont pas en mesure, pour au moins 4 des 9 éléments suivants, de :

- 1) payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes,
- 2) chauffer correctement leur domicile,
- 3) faire face à des dépenses imprévues,
- 4) consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours,
- 5) s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile,
- 6) posséder une voiture personnelle,
- 7) posséder un lave-linge ,
- 8) posséder un téléviseur couleur,
- 9) posséder un téléphone (y compris un téléphone portable).

¹¹ (à propos de l'évolution des travaux scientifiques réalisés sur la pauvreté) « Il s'agissait non plus d'étudier ce phénomène de façon statique à partir d'un seuil de revenus, mais de l'analyser comme un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire en particulier à la rupture des liens sociaux. » Serge Paugam, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion, le point de vue sociologique », in Genèses, 31, 1998.

La pauvreté en conditions de vie : la définition de l'INSEE : (au moins 8 difficultés sur 27)

1. **Insuffisance de ressources** (au moins 3 insuffisances sur 6)
 - Remboursement des emprunts ou crédits supérieur à 33 % du revenu
 - Difficulté à ne pas faire de dettes
 - Fréquence très élevée de découverts bancaires
 - Difficulté à couvrir toutes les dépenses
 - Recours aux économies pour équilibrer son budget
 - Absence d'épargne
2. **Retards de paiement** (au moins un retard sur 3)
 - Factures d'électricité impayées à plusieurs reprises dans l'année
 - Loyers et charges impayés à plusieurs reprises dans l'année
 - Impôts impayés à plusieurs reprises dans l'année
3. **Restrictions de consommation** (au moins 4 restrictions sur 9)
 - Maintien du logement à bonne température
 - Paiement d'une semaine de vacances dans l'année
 - Capacité à remplacer des meubles abimés
 - Achat de vêtements neufs
 - Manger de la viande ou du poisson tous les deux jours
 - Réception des parents ou d'amis
 - Offre de cadeaux au moins une fois par an
 - Possession de deux paires de chaussures
 - Absence de repas complet lors d'une journée entière ces deux dernières semaines
4. **Difficultés de logement** (au moins 3 difficultés sur 9)
 - Logement trop petit par rapport au nombre de personnes dans le ménage
 - Absence de salle-de-bain
 - Absence de toilettes
 - Absence d'eau chaude courante
 - Absence de système de chauffage
 - Logement de petite taille
 - Difficulté à chauffer le logement
 - Logement trop humide
 - Logement trop bruyant

Insuffisances de ressources et restrictions de consommation

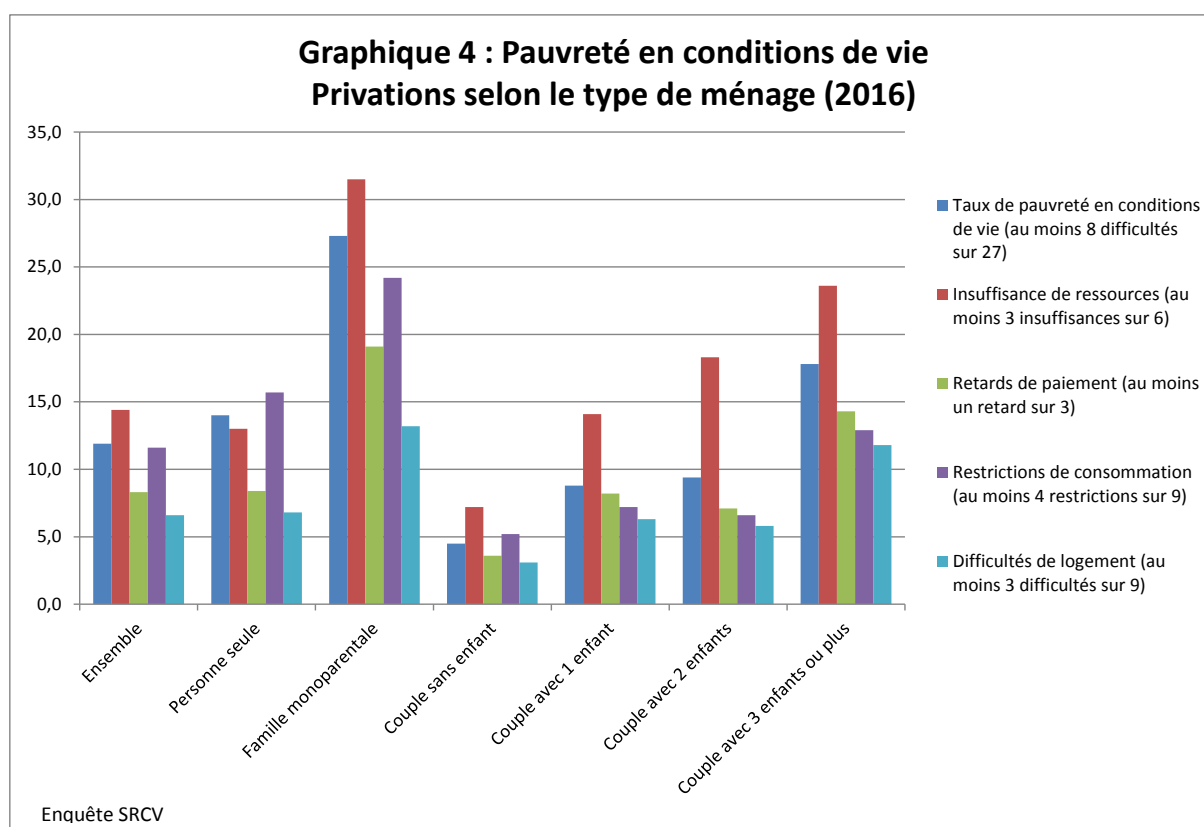
Le taux de pauvreté en conditions de vie s'établit à 11,9% en 2016 pour l'ensemble de la population (Tableau 18 et Graphique 4), si l'on reprend l'approche française de l'INSEE. Il est nettement plus élevé pour les familles monoparentales (27,3%) et pour les couples ayant au moins trois enfants (17,8%). Pour les familles monoparentales, deux domaines viennent en tête, dans la liste des difficultés rencontrées : l'insuffisance de ressources (31,5%) et les restrictions de consommation (24,2%). Pour les couples avec trois enfants ou plus, si l'insuffisance de ressources vient en premier (23,6%), elle est suivie par les retards de paiement (14,3%).

Tableau 18 : Taux de pauvreté en condition de vie et types de privations (en 2016)

Type de ménage	Taux de pauvreté en conditions de vie (au moins 8 difficultés sur 27)	Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	Retards de paiement (au moins un retard sur 3)	Restrictions de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	Difficultés de logement (au moins 3 difficultés sur 9)
<i>Ensemble</i>	<i>11,9</i>	<i>14,4</i>	<i>8,3</i>	<i>11,6</i>	<i>6,6</i>
Personne seule	14,0	13,0	8,4	15,7	6,8
Famille monoparentale	27,3	31,5	19,1	24,2	13,2
Couple sans enfant	4,5	7,2	3,6	5,2	3,1
Couple avec 1 enfant	8,8	14,1	8,2	7,2	6,3
Couple avec 2 enfants	9,4	18,3	7,1	6,6	5,8
Couple avec 3 enfants ou plus	17,8	23,6	14,3	12,9	11,8

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées de l'enquête SRCV 2016 publiées sur le site de l'Insee.

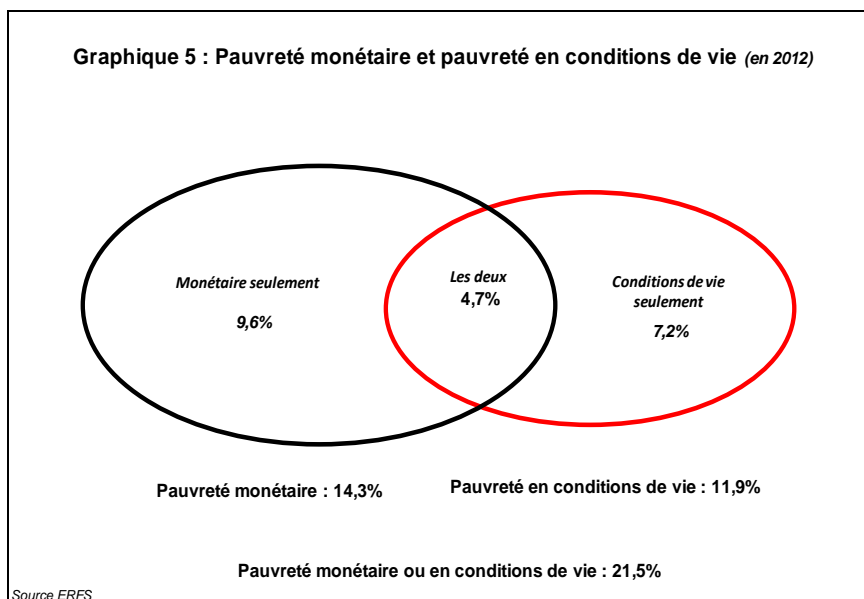
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées de l'enquête SRCV 2016 publiées sur le site de l'Insee.

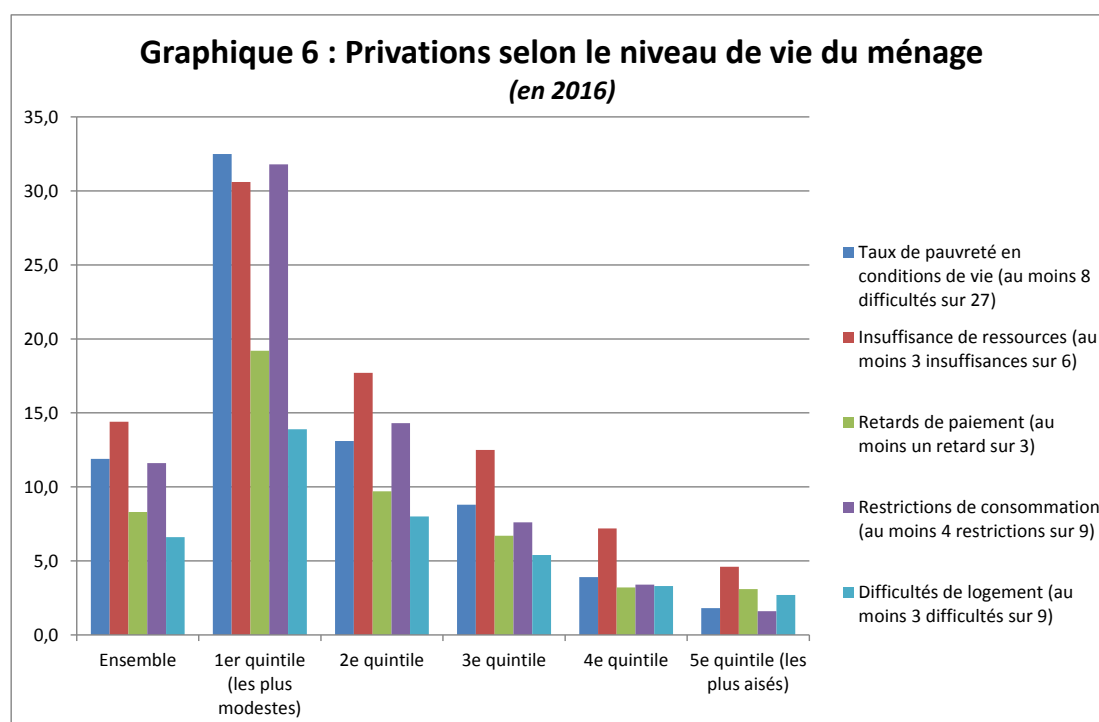
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Pauvreté monétaire et en conditions de vie, un recoupement très partiel



Source : Jean-Luc Outin, « Qui sont les pauvres ? », Séminaire CNAF, DGCS, Fondation Apprentis d'Auteuil, France Stratégie 9 juin 2016

Si les taux de pauvreté mesurés par les deux approches, pauvreté monétaire d'une part, pauvreté en conditions de vie d'autre part, donnent des niveaux globalement comparables au-dessus de 10% (même si le taux de pauvreté monétaire à 60% est un peu plus élevé), les deux notions ne se recoupent qu'en partie au niveau des populations concernées (Graphique 5). Seul un tiers des personnes en situation de pauvreté monétaire (au seuil de 60%) le sont aussi si l'on prend l'indicateur en conditions de vie (4,7%)



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées de l'enquête SRCV 2016 publiées sur le site de l'Insee.

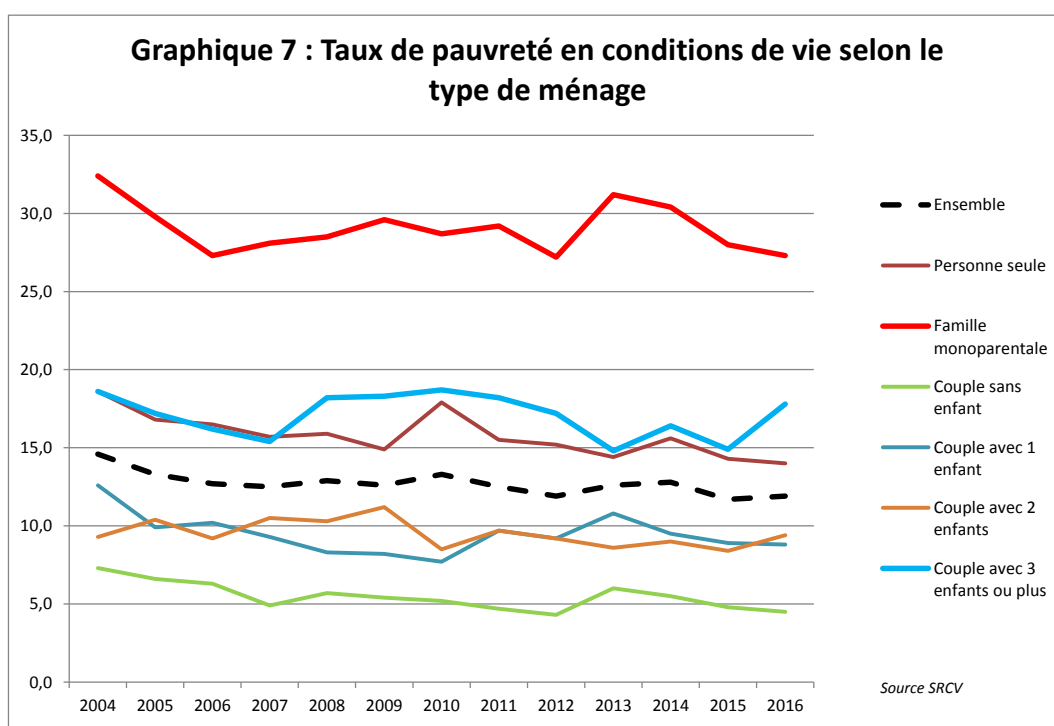
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Cela tient à la fois au caractère multidimensionnel de la pauvreté, et au fait qu'éprouver des difficultés dans l'existence, ou en avoir le sentiment, ne se limite pas aux personnes ayant les revenus les plus limités (Graphique 6). A contrario, une adaptation à des conditions de vie difficiles peut conduire ceux ayant les revenus les plus limités à ne pas déclarer une difficulté que d'autres jugeraient peu supportable. Ainsi, 13,1% des personnes appartenant au deuxième quintile de niveau de vie se déclarent pauvres en conditions de vie, et même 1,8% de ceux du cinquième quintile (les plus aisés financièrement).

La note « Pauvreté monétaire et insuffisance budgétaire » propose une mesure alternative des privations fondée sur l'écart entre le revenu disponible du ménage et un « budget permettant de (disposer des ressources suffisantes, non seulement pour) faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...), mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale ».

Les évolutions dans le temps : l'écart entre les familles monoparentales et les autres types de ménages se maintient

L'indicateur synthétique de pauvreté en conditions de vie montre un écart très important entre les familles monoparentales, dont le niveau de pauvreté oscille entre 27% et 32% selon les années, avec une légère baisse en fin de période, et la moyenne des ménages, qui se maintient entre 12% et 14,5% (Graphique 7). Les couples avec trois enfants et plus restent eux aussi au-dessus de la moyenne, entre 15% et 18% selon les années.

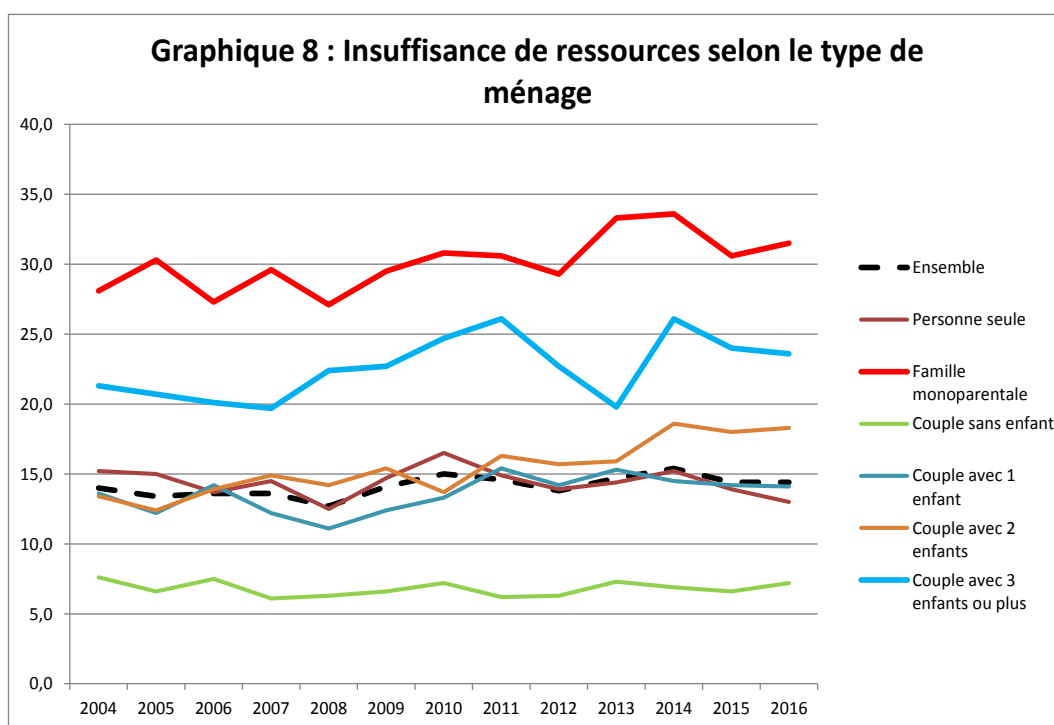


Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées des enquêtes SRCV de 2004 à 2016 publiées sur le site de l'Insee.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

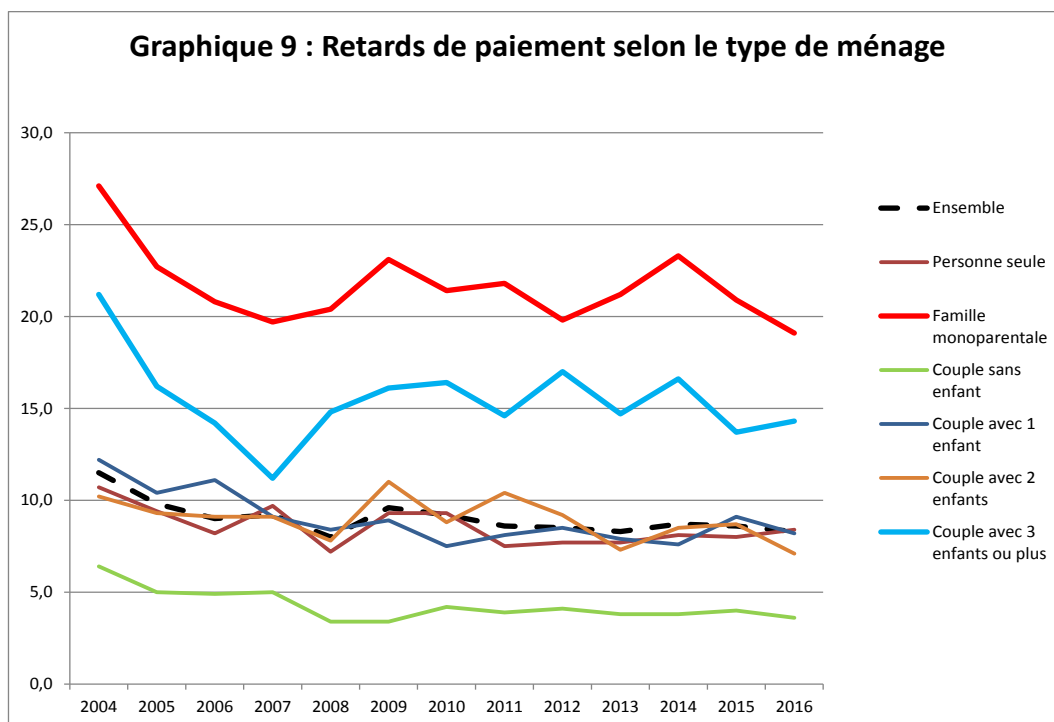
La hiérarchie des niveaux de difficulté entre types de ménages varie selon les domaines concernés :

- en termes d'insuffisance de ressources (Graphique 8), les familles monoparentales restent à un niveau élevé, autour de 30%, qui a même tendance à se dégrader un peu au cours du temps ; ce qui attire l'attention, c'est le niveau relativement élevé de cet indicateur pour les couples avec trois enfants ou plus, régulièrement entre 20% et 25%, avec une tendance à la hausse sur la période, au-delà d'oscillations annuelles de l'indicateur ;
- en termes de retards de paiement, les niveaux sont plus faibles, autour de 20% pour les familles monoparentales et de 15% pour les couples avec trois enfants ou plus, avec pour ces deux catégories une baisse importante en début de période, entre 2004 et 2007 (Graphique 9) ;
- en termes de restrictions de consommation, si les familles monoparentales restent à un niveau élevé, autour de 25%, les couples avec trois enfants ou plus sont à un niveau nettement plus bas, entre 10% et 14%, au niveau de la moyenne d'ensemble (Graphique 10) ;
- la question du logement enfin est celle pour laquelle les écarts sont les plus faibles, ainsi que les niveaux (de l'ordre de 12% en fin de période pour les familles monoparentales et les couples avec trois enfants et plus) ; après une baisse importante des difficultés déclarées entre 2004 et 2011, liée à l'amélioration globale du parc de logements, y compris celui des ménages modestes, on observe une stagnation, voire une légère remontée pour les familles monoparentales en fin de période (Graphique 11).



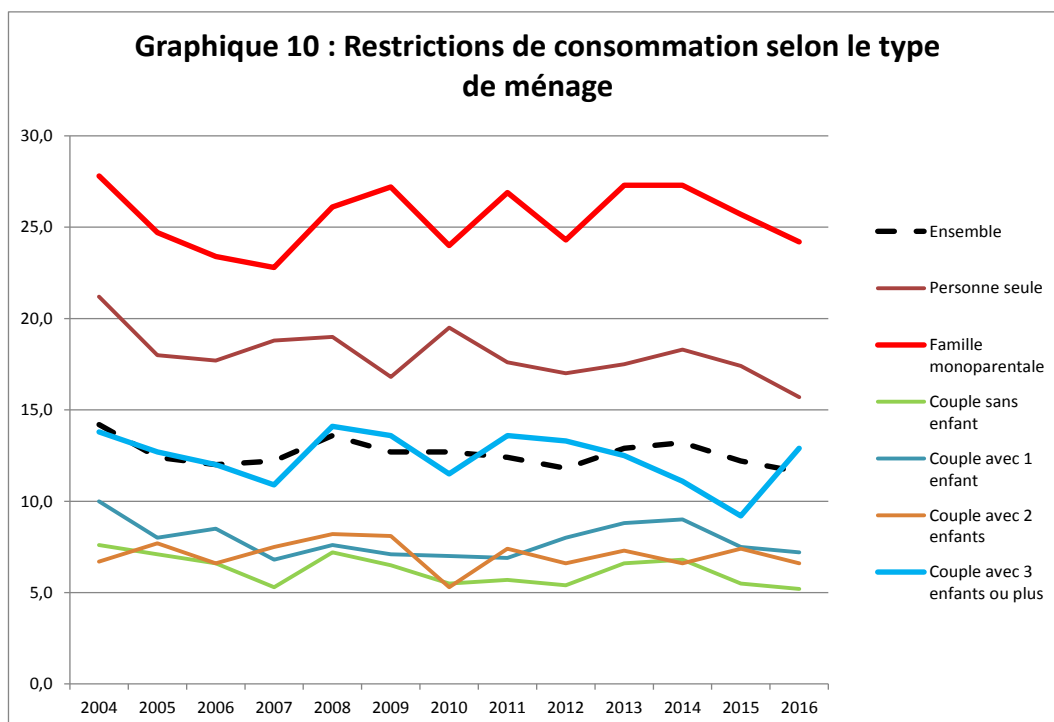
Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées des enquêtes SRCV de 2004 à 2016 publiées sur le site de l'Insee.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



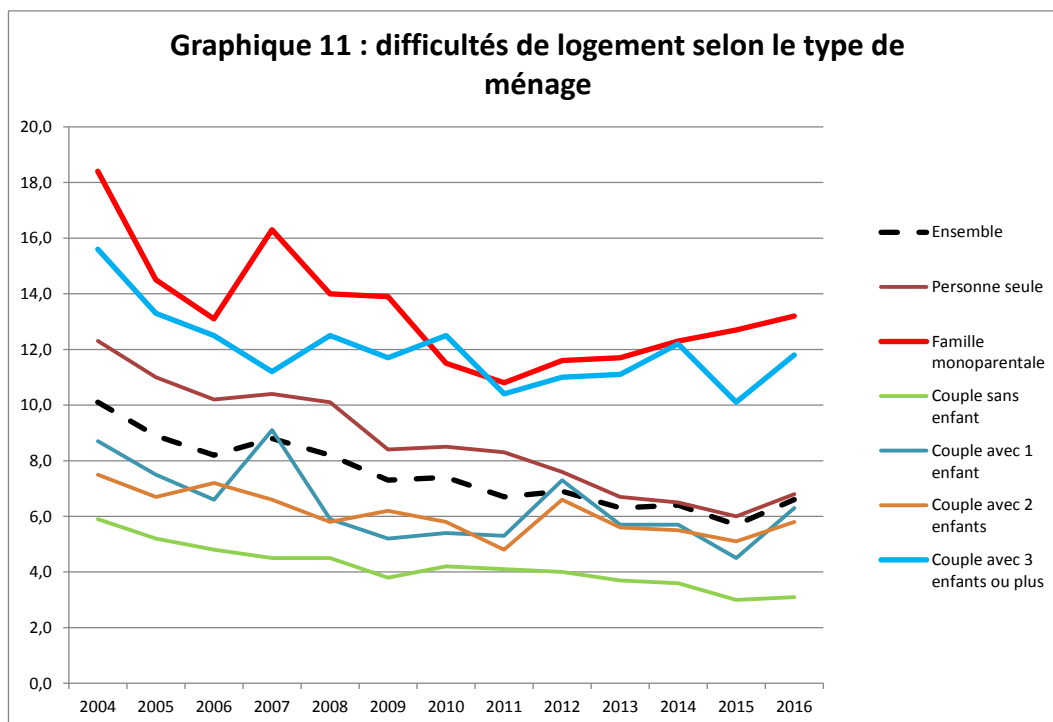
Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées des enquêtes SRCV de 2004 à 2016 publiées sur le site de l'Insee.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées des enquêtes SRCV de 2004 à 2016 publiées sur le site de l'Insee.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées des enquêtes SRCV de 2004 à 2016 publiées sur le site de l'Insee.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

En synthèse sur cette partie sur la pauvreté en conditions de vie, on peut retenir les éléments suivants :

- si elle indique un cumul de difficultés ressenties par les ménages dans leur vie quotidienne, cette notion est sensiblement différente de la pauvreté monétaire, le recouvrement entre ces deux définitions étant assez faible ;
- néanmoins, cette approche fait ressortir à nouveau la situation particulière des familles monoparentales qui, quel que soit le domaine considéré, éprouvent en moyenne un taux de difficultés beaucoup plus élevé que les autres ménages ;
- en ce qui concerne les couples, les situations sont très contrastées selon le nombre d'enfants : les couples sans enfants ont dans toutes les dimensions la situation la plus favorable, les couples avec un ou deux enfants étant en général autour de la moyenne, sauf pour les restrictions de consommation qui les concernent assez peu ;
- la situation des couples avec trois enfants ou plus est plus contrastée : ils éprouvent en général un niveau de difficultés supérieur à la moyenne, quoique inférieur à celui des familles monoparentales ; un domaine s'écarte néanmoins de ce constat, celui des restrictions de consommation qu'ils éprouvent assez peu.